



La Fédération
internationale
des travailleurs
domestiques

Volume 1.0 | 4 entretiens | 9 histoires en primera persona

TRAVAIL ~~ABUS~~ DOMESTIQUE

VBG DANS
LE MONDE
DU TRAVAIL

RIEN QUE DE LA FORCE

8 MARS 2023

*Les travailleuses
domestiques s'or-
ganisent contre la
violence sexiste*



Contenu

01

PG 04

**ENTRETIEN:
Carmen
Britez**

02

PG 08

**L'HISTOIRE DE
Francia**

03

PG 12

**LA HISTORIA DE
Evad-
ney**

04

PAGE 15

**ENTRETIEN:
Asmaou
Bah Dou-
kouré**

05

PG 18

**L'HISTOIRE DE
Charuka**

06

PG 20

**L'HISTOIRE DE
Magdalena**

07

PG 22

**L'HISTOIRE DE
Sandrine
Akaffou**

08

PG 25

**L'HISTOIRE DE
Mariam**

09**L'HISTOIRE D'
Angele****PG 28****10****L'HISTOIRE DE
Nellie****PG 31****11****ENTRETIEN:
Shiella
Estrada****PG 34****12****L'HISTOIRE D'
Angela****PG 39****13****L'HISTOIRE DE
Mimi****PG 41**

Introduc- tion

La violence et le harcèlement prennent de nombreuses formes. Qu'il s'agisse d'un événement unique ou répété, qu'il vise ou aboutisse à la violence, qu'il soit physique, psychologique, sexuel ou économique, cela ne fait aucune différence. Tout cela est inacceptable, et rien de tout cela n'est la faute de la survivante. Et nous disposons désormais d'un outil puissant pour le combattre : la Convention de l'OIT contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail (C190).

Comment les travailleuses domestiques ont-elles vécu la VBG ? Et quels remèdes ont-elles trouvés ?

Dans la campagne de la FITD, Travail, Pas Abus, Domestique, nous travaillons avec nos affiliés pour documenter cette violence structurelle, comprendre ses causes et ses impacts, et trouver des moyens pour que la justice prévale.

Dans cette collection d'histoires, aussi diverses que soient les expériences des travailleuses domestiques, elles ont toujours une chose en commun : elles n'ont trouvé aucune meilleure ressource contre la VBG que le soutien du mouvement.



01

EN CONVERSATION AVEC CARMEN

Tant que nous ne serons pas considérées comme des travailleuses, la violence au travail persistera.

L'Argentine a ratifié la Convention 190 de l'OIT en février 2021 et dispose également de la loi 26.485 sur la protection intégrale des femmes, adoptée en 2009. Malgré cela, en 2022, il y a eu un féminicide toutes les 33 heures dans le pays. Les travailleuses domestiques font partie des femmes les plus touchées par la violence basée sur le genre et le harcèlement sexuel en milieu de travail. Elles sont impactées par différentes formes de violence : agressions physiques, harcèlement psychologique, discriminations, humiliations et insultes, harcèlement sexuel, violences économiques et violations des droits du travail. La plupart des victimes sont des jeunes femmes migrantes.

Cette dure réalité soulève plusieurs questions et, en même temps, c'est un appel à l'action. Carmen Brítez, représentante de Unión del Personal Auxiliar de Casas Particulares [UPACP – Union du personnel auxiliaire des maisons privées] en Argentine et actuelle présidente de la Fédération Internationale des Travailleur.se.s Domestiques (FITD), partage avec nous son point de vue sur la question et nous laisse un message puissant.

DISCOURS D'OUVERTURE

ATION N BRITTEZ

Carmen, pourquoi penses-tu que l'Argentine ne parvient pas à prévenir et à éradiquer la violence basée sur le genre et le harcèlement, alors qu'elle dispose d'un bon cadre législatif et réglementaire et qu'elle met en œuvre des politiques publiques permanentes pour protéger les femmes ?

En Argentine, nous disposons de nombreuses institutions qui défendent les droits des femmes (il existe même une police des femmes) ; cependant, la difficulté de prouver les actes de violence dans la sphère privée - comme le travail domestique - fait que la plupart des plaintes n'aboutissent à rien. Il est inacceptable que lorsqu'une travailleuse dénonce des violences à l'encontre de son employeur, ce dernier argumente que la travailleuse est blessée parce qu'elle est tombée par terre ou qu'elle s'est fait mal, et que les juges croient l'employeur et non la travailleuse ! Le système judiciaire ne traite pas correctement les plaintes pour violence. Le système judiciaire doit adopter de nouveaux mécanismes pour la preuve des agressions et l'amélioration des procédures.

Diverses études indiquent que le taux de dénonciation par les travailleuses domestiques victimes de VBG ou de harcèlement sur le lieu de travail est très

faible. Pourquoi ?

De nombreuses travailleuses ne portent pas plainte par crainte de perdre leur emploi. L'un des cas les plus courants c'est que les employeurs, face à une éventuelle plainte, les accusent de vol. Et elles sont tellement traumatisées par la violence qu'elles subissent qu'elles ne réagissent pas. Pour certaines travailleuses, il est naturel que leurs employeurs les battent et les traitent comme un objet qui leur appartient. Ces employeurs ne voient pas la travailleuse domestique comme une travailleuse, et ne la considèrent même pas comme un être humain qui a des droits. Dans ce sens, il est intéressant de mentionner ce que nous avons détecté sur les réseaux sociaux de l'UPACP : chaque fois que nous faisons une publication ou une campagne sur la violence, il y a beaucoup de vues et de reproductions, mais très peu de commentaires. Cela signifie que les travailleuses n'osent pas réagir car elles savent que nos réseaux sont également visités par leurs employeurs.

Quels sont les facteurs qui rendent les travailleuses domestiques plus vulnérables à la violence et au harcèlement en milieu de travail ?

Le principal facteur est que les travailleuses domestiques travaillent dans un endroit privé, où elles sont seules avec leurs employeurs, à l'abri des regards des autres. Le cas des travailleuses migrantes mérite une attention toute particulière. Elles viennent dans le pays par nécessité, pour améliorer leur qualité de vie et celle de leur famille, mais finissent parfois par être victimes de la traite. Les agences de recrutement leur font des promesses trompeuses et leur retirent ensuite leurs pièces d'identité, les laissant dans une situation de manque total de protection et de dépendance. De plus, comme elles ne connaissent pas les lois locales, elles ne savent pas quels sont leurs droits ou à qui s'adresser si ces derniers sont violés.

“Ne permettez pas d’être discriminées. Il y a toujo

Ce manque d’information les conduit à se soumettre aux employeurs, souvent pour avoir un endroit où vivre. La nécessité économique est un autre facteur qui accroît la vulnérabilité des travailleuses domestiques, tant à la violence physique et psychologique qu’à la violation des droits du travail. Le travail non-déclaré constitue également une violence contre les travailleuses. En Argentine, près d’1,5 million de travailleuses domestiques souffre de l’informalité au travail, ce qui représente 75% du secteur.

Qu’est-ce qui doit changer pour que cette situation soit modifiée ?

Il est essentiel de faire comprendre que le travail domestique rémunéré EST un travail comme un autre, et que les propriétaires de maisons privées qui embauchent une travailleuse domestique SONT des employeurs. Il doit y avoir un changement de mentalité dans notre société. Tant que cela ne se produira pas, la violence au travail ne cessera pas. En même temps, nous devons continuer à former les travailleuses domestiques sur leurs droits en matière de travail et sur les mesures à prendre en cas de violence (comme nous le faisons à l’école de formation de l’UPACP). Nous devons également promouvoir un changement de mentalité chez elle, afin qu’elles sachent qu’elles peuvent et DOIVENT dénoncer, et qu’elles ne sont

pas seules sur ce chemin.

Est-ce que tu as constaté des progrès depuis que l’Argentine a ratifié la Convention 190 ?

Après la ratification de la Convention 190, le Parlement a commencé à travailler sur plusieurs projets de loi visant à lutter contre la violence depuis une perspective sensible au genre et en tenant particulièrement compte de l’économie des soins. A cet égard, l’UPACP a proposé que les travailleuses domestiques bénéficient de centres de soins gratuits pour leurs enfants et les personnes âgées dont ils ont la charge, afin qu’elles puissent sortir travailler et assurer le bien-être de leur famille. En matière de lutte contre l’informalité, nous avons articulé, avec le gouvernement, le programme “Registradas” [“Déclarées”], qui fonctionne depuis trois ans maintenant, et qui accordera désormais des avantages supplémentaires aux employeur.euse.s qui contribuent à l’inclusion en embauchant des travailleuses handicapées ou transgenres.

Comment l’UPACP agit-elle lorsqu’elle a connaissance d’un cas de violence ou de harcèlement ?

Nous avons la Maison des femmes, un centre créé pour aider et soutenir nos camarades lorsqu’elles sont victimes de violence. Nous leur apportons un soutien psychologique, des soins médicaux, des conseils et un accompagnement juridique. En plus,

maltraitées ou ours une issue.



nous travaillons constamment, de manière coordonnée, avec les organismes publics pour lutter contre l'informalité et la violence, et nous faisons partie du Réseau national contre la violence et le harcèlement en milieu de travail, qui regroupe 101 syndicats de différents secteurs.

Comment la violence et les abus ont-ils un impact sur la santé physique et mentale des travailleuses ?

Pour répondre à cette question, il suffit de partager le cas d'une travailleuse qui est venue chercher de l'aide à notre Maison des femmes il y a quelques jours. Elle est victime de violence domestique : son ex-copain la viole et la bat fréquemment. Cependant, elle ne veut pas porter plainte, elle nous demande seulement un soutien psychologique pour pouvoir continuer à supporter ces actes de violence. Notre équipe de spécialistes travaille avec elle pour lui faire prendre conscience que les mauvais traitements et les abus qu'elle subit ne sont pas naturels.

Qu'est-ce que tu dirais aux travailleuses domestiques qui subissent des violences ou du harcèlement en milieu de travail ?

Je tiens à leur dire que je comprends leur situation, je comprends leur peur, je comprends qu'elles ne peuvent pas perdre leur emploi parce qu'elles doivent nourrir leur famille... Mais je leur dis aussi qu'elles sont des êtres humains avec de la dignité, et que leur travail le vaut bien. Grâce à ce travail, elles peuvent donner une éducation et de la subsistance à leurs enfants. Ne permettez pas d'être maltraitées ou discriminées. Il y a toujours une issue. Demandez de l'aide à vos syndicats. Le meilleur soutien est celui d'autres femmes qui vivent les mêmes choses que vous. Vous n'êtes pas seules. Nous sommes là pour vous soutenir. Sachez que vous devez prendre soin de vous-mêmes, en préservant votre santé physique et mentale. Si vous ne prenez pas soin de vous, personne d'autre ne le fera. Le soutien de notre Fédération internationale est essentiel pour faire savoir au monde que nous ne sommes pas seules et pour être considérées comme des travailleuses, avec les mêmes droits que les autres travailleurs et travailleuses. Sans nous, les travailleuses domestiques qui s'occupent de ses propres familles ainsi que de celles de leurs employeurs et employeuses, la société cesserait de fonctionner.

L'histoire
de **FRANCIA****L'AMÉRIQUE
LATINE**Âge d'ex-
ploration de
l'identité de
genre**15**

Nationalité

**NICA-
RAGUA**

Identité de genre

**FEMME
TRANS**

POUR LA DIGNITÉ DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES TRANSGENRES

Je suis Francia Blanco, l'une des fondatrices du Syndicat des travailleuses domestiques transgenres du Nicaragua (SITRADOTRANS) et dirigeante de la Fédération nationale des travailleuses domestiques (FETRADOMOV). Aujourd'hui, j'aimerais partager mon histoire, qui est celle de nombreuses femmes trans, afin que toutes sachent qu'elles ne sont pas seules et qu'il est possible de vivre et de travailler dans des conditions dignes.

J'ai assumé mon identité de genre à l'âge de quinze ans. Étant presque une enfant, j'ai décidé d'affronter ma famille pour lui dire qui j'étais vraiment. Mais à cette époque-là, il y a vingt-deux ans, le terme "trans" n'était pas encore connu. Toutes les identités étaient mises dans le même "sac" : on était considérées comme gays. J'ai donc dit à mes parents que j'étais "gay", car nous-mêmes, nous nous appelions ainsi. Je me souviens très bien que la réaction de ma mère fut le silence. Mon père, en revanche, qui avait été élevé dans une culture machiste, s'est scandalisé et m'a rejetée. Il criait et disait qu'il ne tolérerait pas un "monstre" qui n'apporterait que de la honte à la famille.

Lorsque j'ai terminé le lycée et commencé un diplôme en ingénierie des systèmes, ma situation familiale était devenue encore plus compliquée. J'ai donc entrepris de devenir financièrement indépendante et j'ai commencé à travailler dans un magasin de vêtements d'occasion, ce qui m'a permis de terminer ma deuxième année d'université. À ce moment-là, les paroles blessantes et la violence de mon père étaient insupportables, elles me déchiraient. J'ai dû prendre la décision de quitter la maison. Sans même l'annoncer, je suis partie au Guatemala.

C'est dans ce pays voisin où Francia Blanco est née en tant que femme transgenre. Au Guate-





mala, j'ai eu la liberté d'assumer mon identité, la féminité qui était en moi et que je n'avais pas eu le droit d'exprimer. Mais c'est aussi au Guatemala que mon plus grand cauchemar a commencé. J'étais une jeune fille de dix-huit ans qui arrivait, pleine d'illusions, sur une terre inconnue : j'étais une proie facile pour les profiteurs. J'ai été secrètement vendue à un "clubhouse" (un lieu où l'on offre des services sexuels), où j'ai été forcée de devenir une travailleuse du sexe. J'ai exercé cette activité pendant sept mois contre ma volonté, en faisant un effort interne pour ne pas être si endommagée émotionnellement.

Lorsque j'ai réussi à m'échapper de cet endroit, j'ai exercé une belle profession : le travail domestique, une façon très digne

de gagner ma vie. Mais les travailleuses domestiques subissent de nombreuses humiliations au Guatemala. Et si elles sont issues de la communauté LGBTI, l'exploitation par le travail est encore plus grande. J'ai été littéralement enfermée dans une maison pendant douze mois, je ne recevais pas de salaire, j'avais été dépossédée de ma pièce d'identité et maintenue au secret. J'ai été victime non seulement de l'exploitation par le travail au sein de cette famille, mais aussi de la traite des êtres humains.

J'ai également réussi à échapper à cet enfer. Cependant, j'ai dû retourner au travail du sexe pour survivre. Après avoir économisé suffisamment d'argent pour retourner au Nicaragua, mes illusions se sont effondrées une fois de plus. Comme je n'avais pas de papiers, le désespoir m'a poussée à tomber dans les mains d'un escroc qui m'a promis de résoudre mon problème en échange d'argent. Lorsque je suis arrivée à la frontière nicaraguayenne, j'ai découvert que ma carte d'identité était fautive. J'étais très jeune et naïve à l'époque, et je me suis donc retrouvée dans un cercle néfaste de personnes insensibles qui m'ont utilisée à leur propre avantage.

Finalement, j'ai pu retourner dans mon pays avec de nombreuses leçons apprises. J'y ai repris mes études et j'ai obtenu un diplôme supérieur en anglais. Ensuite, j'ai connu le monde de l'activisme et j'ai compris qu'en tant que femme transgenre, je devais faire entendre ma voix au nom des travailleuses qui vivaient ou

Une image d'un grand mégaphone avec les couleurs trans qui en émanent et des drapeaux trans avec des signes « X » en arrière-plan.



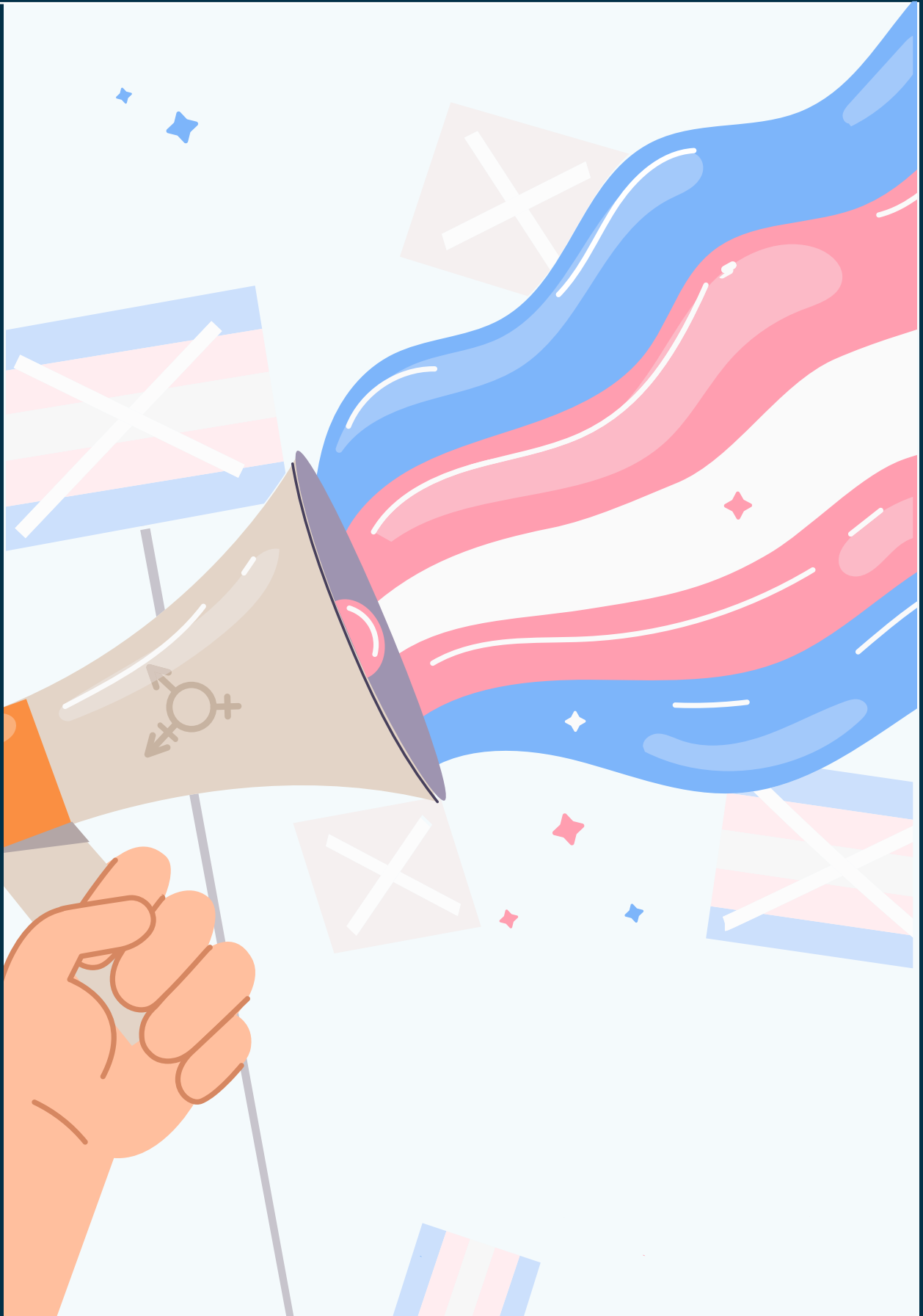
J'ai été littéralement enfermée dans une maison pendant douze mois, je ne recevais pas de salaire, j'avais été dépossédée de ma pièce d'identité et maintenue au secret. J'ai été victime non seulement de l'exploitation par le travail au sein de cette famille, mais aussi de la traite des êtres humains.

pouvaient vivre ce qui m'était arrivé. Avec mes collègues de FETRADOMOV, nous avons vu la nécessité de créer un syndicat qui s'occuperait des droits du travail de la communauté transgenre, un groupe historiquement marqué par l'impossibilité d'accéder au marché du travail ainsi que par l'accès au travail dans des conditions inhumaines (il existe encore des travailleuses domestiques trans qui reçoivent leur salaire en nature).

La création de SITRADO TRANS était un défi. Nous étions en train de créer un syndicat unique au monde, avec tous les enjeux que cela impliquait. Mais le fait de réaliser que nous étions le reflet de tant d'autres camarades nous a donné le courage de nous battre pour les rendre visibles, les informer de leurs droits et les sensibiliser à tout ce que le monde réserve aux femmes trans, surtout si

elles sont travailleuses domestiques.

Le chemin parcouru en valait la peine. Aujourd'hui, je me sens protégée et abritée par SITRADO TRANS, FETRADOMOV et par la FITD. Je suis heureuse de pouvoir raconter mon histoire, si semblable à celle de nombreuses femmes qui ont eu moins de chance que moi et ont perdu la vie. Je tiens à envoyer un message de soutien et d'unité à mes camarades, afin qu'elles sachent qu'elles ne sont pas seules. N'oubliez pas que l'adhésion à un syndicat est très importante pour placer nos revendications dans les espaces de décision et pour que des politiques publiques soient créées afin que nous puissions faire notre travail comme travailleuses domestiques trans et cisgenres, un travail digne qui doit être exercé dans des conditions dignes et avec un revenu digne.



MON CORPS, MES droits

Les jours d'esclavage sont terminés !

L'histoire d'
EVADNEY

CARAÏBES

Travailleur à
DOMICILE

Nationalité
JAMAICANA

Mère
CÉLIBATAIRE

Je m'appelle Evadney Pitter et je suis membre de Jamaica Household Workers Union (JHWU – Syndicat des travailleuses domestiques de la Jamaïque). Aujourd'hui, je vous raconte mon histoire de harcèlement sexuel et de violations dont j'ai été victime en tant que travailleuse domestique. Notre lieu de travail se trouve à la maison de nos employeurs et, trop souvent, ils se sentent autorisés à nous faire n'importe quoi. Trop souvent, ils pensent qu'ils peuvent disposer de nos corps comme le "maître Bakkra" [l'homme blanc, en créole] le faisait à l'époque de l'esclavage. Je partage mon histoire pour que d'autres personnes dans le monde sachent que l'esclavage est terminé et que nous ne sommes plus la propriété de personne. Le travail domestique est un travail et nous, travailleuses domestiques, avons des droits !

Au début de ma trentaine, l'usine dans laquelle je travaillais a fermé. Lorsque cette usine a fermé, je ne pensais qu'à mes 5 enfants. Comment allais-je réussir à les nourrir, à m'occuper d'eux ? Une amie m'a alors présenté le travail domestique. Je devais m'occuper d'une fillette qui vivait avec son père, car ses parents s'étaient séparés et sa mère avait émigré. Je faisais mon travail avec soin et diligence, mais quelque chose ne tournait pas rond.



Cela ne faisait même pas un mois que j’occupais ce poste lorsque mon patron est entré dans ma chambre une nuit. Vous savez, la porte n’avait pas de verrou. Je dormais et je n’ai pas entendu quand il est entré. Il m’a alors maintenue sur le lit et je me suis réveillée effrayée. Il est monté sur moi. Je remercie Dieu aujourd’hui encore d’avoir porté un short pour qu’il ne puisse pas me pénétrer. Je me suis battue et j’ai lutté contre lui. Mais il était tellement excité qu’il a éjaculé partout dans la pièce. Je ne pouvais pas le croire. J’étais traumatisée. Choquée ! Je me sentais tellement violée ! Il s’est ensuite levé et a quitté la pièce. J’ai prié et prié Dieu de m’aider. Le lendemain matin, je me suis disputée avec lui à ce sujet. Je devais me défendre d’une manière ou d’une autre. Il ne voulait pas que sa fille entende et a essayé de me faire taire. Ce jour-là, j’ai quitté le travail. J’avais tellement peur que je ne savais pas comment m’occuper de mes enfants, mais je savais que je devais m’échapper et trouver un endroit sûr. J’avais tellement honte que je n’en ai parlé à personne. Je ne faisais pas partie d’un syndicat à l’époque ; je n’avais pas de sororité et j’ai dû traverser cette épreuve seule.

Bien des années plus tard, alors que j’étais travailleuse domestique logeant chez une famille, j’espérais que tout irait bien.

Une image vectorielle de mains enchaînées qui ont été brisées, symbolisant la fin de l’esclavage.

“Con demasiada frecuencia sienten que tienen derechos sobre nuestros cuerpos como el “Bakkra Master” (o amo de esclavos) de los tiempos de la esclavitud.

Il y avait un mari, une femme et trois enfants. J'ai remarqué que le mari me regardait bizarrement lorsque j'ai commencé à travailler, mais je me suis dit que ce n'était pas possible, qu'il avait une famille et que sa femme était là, près de lui. Mais quand je suis allée mettre mes vêtements de travail pour commencer à travailler, j'ai vu qu'il me regardait. J'ai fait de mon mieux pour cuisiner, nettoyer et m'occuper de la famille et j'ai essayé de rester à l'écart de son chemin car j'avais besoin de ce travail. Un jour, alors que je préparais le petit-déjeuner dans la cuisine, il est arrivé derrière moi, m'a serrée dans ses bras et m'a embrassée dans le cou. Je n'arrivais pas à croire qu'il ait pu faire ça, après tout, sa femme était tout près de nous, dans la salle à manger. Un autre jour, alors que je nettoyais la salle de bains, cet homme m'a demandé : "Tu aimes ce que tu vois ?". J'ai répondu que je ne voyais rien et j'ai rapidement quitté la salle de bain. Pourquoi pensait-il qu'il avait le droit de me faire ça ?

J'étais nerveuse chaque nuit car la porte de ma chambre n'avait pas de verrou. La femme avait demandé au mari de la réparer. Cependant, il ne l'a jamais fait.

J'ai décidé donc de prendre la parole pour me défendre. J'ai dit à cet homme : "Vous êtes chrétien et quand vous faites ce type de choses, c'est un manque de respect. Je ne fais pas ce travail pour vous satisfaire !" Il m'a dit que j'étais très séduisante, puis il s'est excusé. Je pensais que tout irait mieux.

Puis une nuit, j'étais dans ma chambre ; je dormais. J'ai senti quelque chose autour de moi. J'ai ouvert les yeux et il était là, debout, avec son pénis hors de son pantalon. J'ai bondi et j'ai crié parce que j'avais très peur. Il est sorti de ma chambre et est retourné dans la partie principale de la maison. J'étais à nouveau en état de choc et je me disais que si je n'avais pas ouvert les yeux, il aurait pu

me couvrir la bouche et me violer.

J'étais déjà membre du syndicat Jamaica Household Workers Union (JHWU – Syndicat des travailleuses domestiques de la Jamaïque) et j'ai appelé la ligne d'assistance téléphonique de notre syndicat, ouverte 24 heures sur 24, pour obtenir une aide urgente. Notre présidente, Shirley Pryce, a répondu au téléphone et m'a entendue pleurer. J'étais désespérée mais j'ai pu lui raconter tout ce qui s'était passé. Elle m'a dit de partir immédiatement. Le lendemain matin, j'ai dit à mon employeuse que je démissionnais. Elle m'a demandé si je resterais si elle augmentait mon salaire, mais j'ai refusé. Mon syndicat m'a appris que j'avais des droits et que personne ne devait me manquer de respect. Les hommes pensent qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent avec moi parce que j'ai une famille dont je dois m'occuper et que j'aurais peur de perdre mon salaire. Mais mon syndicat m'a fait comprendre que j'avais le choix et je suis partie. Mes camarades m'ont aidé à trouver un autre emploi.

Nous, depuis JHWU, nous nous battons toutes pour que notre gouvernement ratifie la Convention 190 ! Je ferais de mon mieux pour contribuer à mettre fin à la violence et au harcèlement en milieu de travail. Nous devons faire appliquer notre loi sur le harcèlement sexuel en Jamaïque afin que toute victime puisse obtenir justice. Oui, nous travaillons chez nos employeurs et ça nous rend plus vulnérables que d'autres travailleuses sur d'autres lieux de travail. Tous les employeurs doivent respecter notre travail et nous respecter en tant que travailleuses domestiques.

Je suis maintenant chef d'une délégation de JHWU et je travaille auprès de nos membres pour leur apprendre à "se lever et à s'exprimer". On ne peut plus accepter le silence. Nos droits ne peuvent pas nous être enlevés !

*Entretien avec Asmaou Bah Doukouré
Créer un environnement de travail
plus sûr pour les travailleuses*



Le Syndicat National des Employés de Maison de Guinée (SYNEM-GUINÉE) travaille activement pour aider les travailleuses domestiques à signaler les abus auxquels elles sont confrontées dans le secteur. Dans cet entretien, nous nous sommes entretenus avec Asmaou Bah Doukouré, la secrétaire générale, pour discuter sur l'un des cas de violences basées sur le genre traité par le syndicat en 2020 : le cas d'Aissatou, une travailleuse qui a subi des violences physiques et continue d'être accompagnée par le syndicat jusqu'à aujourd'hui.

Le SYNEM Guinée est l'un des rares exemples de collaborations réussies avec les autorités locales pour soutenir les travailleuses qui déposent des plaintes pour abus contre leurs employeurs. Pouvez-vous nous donner un exemple d'une affaire que vous avez traitée et portée devant la justice ?

En 2020, nous avons accompagné une travailleuse nommée Aissatou à gérer un cas de maltraitance à son encontre et à se réinsérer dans la société. Elle était travailleuse à domicile chez son employeur depuis cinq mois, et est payée 500 000 francs guinéens (50 USD) par mois, afin d'élever sa fille de 5 ans. Elle vivait dans la pauvreté, en tant que mère célibataire divorcée, elle avait besoin d'argent et travaillait en ville pendant que sa fille restait chez la grand-mère. C'est la sœur d'Aissatou qui lui a trouvé cet emploi, et bien qu'Aissatou subît régulièrement des violences physiques, elle a continué à travailler pour la famille en s'occupant d'une personne handicapée. Un jour, la femme employeur a accusé Aissatou d'avoir volé de l'argent et un téléphone à la maison. Aissatou a dit qu'elle était innocente, alors dans le but de lui arracher des aveux, la femme employeur a envoyé donc un jeune homme du quartier pour la ligoter et l'électrocuter avec un fer à repasser. L'homme a appliqué le fer trois fois sur la cuisse d'Aissatou, laissant six cicatrices. Il a également tenté de la violer, mais a été arrêté par un voisin. Blessée et maltraitée, Aissatou n'a pas

L'histoire d' AISSATOU

Affaire traitée en
2020

50
USD/
mois

mère
célibataire de **05** ans



avoué le vol. Ainsi, au lieu d'être ramenée à l'hôpital, elle a été ramenée à la gendarmerie qui a refusé de l'arrêter car elle était grièvement blessée. Ils l'ont renvoyée chez l'employeur. C'est alors que le SYNEM-Guinée a pris en charge le dossier.

Comment le SYNEM-Guinée a-t-il pu accompagner Aissatou ?

Comme le syndicat travaille avec la Brigade de la Protection des Personnes Vulnérables (BPPV), nous avons pu tirer des ficelles et l'envoyer à l'hôpital pour soigner ses blessures. Nous nous sommes rapprochés de l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme (OGDH) pour prendre en charge le dossier et nous avons porté plainte contre la femme employeur. Le syndicat a également médiatisé ce cas pour qu'Aissatou reçoive un soutien public et pour que nous sensibilisions sur les violences endurées dans le secteur du travail domestique.

Après la sortie d'Aissatou de l'hôpital, je l'ai accueillie chez moi pendant deux semaines, car elle avait besoin de soins pour

son rétablissement. Son employeur a été convoqué devant un tribunal de première instance pour être jugé et a purgé 4 mois de prison mais a été rapidement libéré avec la montée du COVID-19 en 2020, car elle souffrait de diabète et être confinée avec d'autres prisonniers aurait pu avoir des impacts sur sa santé. Elle a donc été libérée sur parole. L'agresseur s'est échappé et la police parcourt de temps en temps le quartier à sa recherche, mais il n'a pas encore été retrouvé.

Le travail de notre syndicat ne s'est pas arrêté là. Nous avons aidé Aissatou à créer une petite activité génératrice de revenus afin qu'elle puisse subvenir à ses besoins et à ceux de sa fille. Nous avons également mis sa fille à l'école, en payant les frais grâce à des contributions bénévoles. Au fur et à mesure qu'Aissatou se rétablit et se réintègre dans la société, elle pourra créer un avenir meilleur pour elle-même et sa famille avec notre soutien.

Il ne s'agit là que d'un exemple d'abus subi de manière dispro-

portionnée par les travailleuses domestiques. Comment le SYNEM-Guinée travaille-t-il pour sensibiliser l'ensemble de ses membres et les autorités locales à la question ?

Nous tenons régulièrement des discussions informelles dans la communauté sous un arbre à palabre. En Afrique, se réunir sous l'arbre à palabre est une coutume pour créer et entretenir des liens sociaux. C'est une pratique égalitaire à laquelle la communauté participe, qui rend possible le règlement des différends et le partage intime.

Pendant la saison des pluies, lorsqu'il n'est pas possible de se réunir sous un arbre, nous déployons des nattes, apportons des calebasses et invitons les femmes à discuter de ce à quoi nous sommes confrontés en tant que travailleuses domestiques. La rencontre la plus récente a été incroyable et tout le monde a pleuré en même temps en réponse au partage puissant. J'ai commencé par donner des exemples de difficultés dans ma propre vie pour encourager un partage



plus personnel. Je me souviens d'une histoire qui m'a beaucoup marqué ; il s'agit d'une jeune femme devenue orpheline à un jeune âge. Son père est décédé et sa mère était malade nécessitant des médicaments pour survivre. Elle n'avait pas l'argent pour sauver sa mère car elle travaillait comme domestique et ce dont elle avait besoin dépassait ce qu'elle avait. Si des médicaments n'avaient pas été administrés immédiatement à sa mère, elle serait décédée. La jeune femme a tenté d'emprunter de l'argent à un homme qui lui a dit qu'il lui donnerait la somme en échange de rapports sexuels. La jeune femme a refusé qu'il profite de sa situation vulnérable et a cherché des alternatives, atteignant toutes les personnes qu'elle connaît, amis, famille et voisins, pour essayer de rassembler la somme d'argent. C'était en vain. Après avoir épuisé toutes les options, elle est allée voir l'homme et a accepté son offre. Il lui a donné l'argent. Et bien qu'elle soit arrivée à temps, sa mère est décédée. En plus du chagrin d'avoir perdu sa mère, la jeune femme s'est sentie violée pour

rien. Maintenant, elle était toute seule, vivant dans la pauvreté et se sentant violée. Si sa mère avait survécu, cela lui aurait procuré un peu de réconfort. Mais la vie peut être cruelle.

C'est l'une des nombreuses expériences que les femmes ont partagées au cours de la session. Quand on discute de ces détails intimes de notre vie, c'est comme si on était amis depuis des lustres, ça nous rapproche, dans un milieu où il n'y a pas de jugement mais seulement de la solidarité. Ce n'est pas seulement la solidarité que nous construisons, mais aussi des mécanismes pour identifier et signaler les abus. Nous partageons les meilleures pratiques, à qui parler et quoi faire en cas de danger. Avant tout, nous expliquons la nécessité de signaler les abus afin qu'ils ne soient pas normalisés dans le secteur.

C'est nécessaire, bien sûr, parce que nous ne pouvons pas changer les choses qui ne sont pas reconnues. Dans de nombreux contextes, sortir une histoire d'abus est difficile non seulement en raison de la stigmatisation, mais aussi de l'impunité

de l'agresseur. Quelle est la situation en Guinée?

Ici, si l'agresseur est connu et attrapé, il sera persécuté à hauteur de son crime. Nous avons beaucoup travaillé avec les autorités compétentes afin de graver cette pratique. C'est pourquoi nous sommes à l'aise d'accompagner les rescapés à dénoncer les abus à la police judiciaire et à la gendarmerie pour la défense des personnes vulnérables. Nous travaillons main dans la main et nous n'arrêtons pas notre soutien après la résolution de l'affaire. Nous continuons à travailler pour soutenir la réinsertion sociale des survivants. Nous avons un soutien complet et nous recherchons actuellement quelqu'un pour fournir le soutien psychosocial nécessaire à nos membres. C'est un travail que nous ne pouvons pas faire seuls. C'est un effort collectif auquel vous contribuez également. Et pour cela nous sommes reconnaissants. Ensemble, nous sommes plus forts et nous sommes en mesure de lutter contre le blâme des victimes et de créer un environnement de travail plus sûr pour nos membres.

L'histoire
de

CHARUKA

ASIE

Mère
de **3**

Nationalité

**SRI
LANKA**

Travailleur à

DOMICILE

JE NE M'ARRÊTERAI PAS TANT QU'É JE N'AURAÏ PAS ÉTÉ INNOCENTE

Je m'appelle Charuka, je suis une travailleuse domestique du Sri Lanka, mère de trois enfants, qui vit et travaille à Kandy. Comme le revenu de mon mari ne suffisait pas à faire vivre notre famille, j'ai commencé à travailler comme travailleuse domestique. Pendant 6 ans, j'ai travaillé pour une famille qui a ensuite déménagé à l'étranger. Avant de partir, ils m'ont recommandée à une autre famille, dans le même quartier, car ils étaient satisfaits de mon travail.

La nouvelle famille était composée de mon employeuse, qui était docteur, de son mari, qui était banquier, de sa mère et de ses deux enfants. C'était un travail de jour, j'y allais le matin et revenais le soir. J'avais accès à la clé de la porte de la maison, ce qui me permettait d'y entrer lorsque mes employeurs n'étaient pas là, d'effectuer mes tâches et de rentrer chez moi en fermant la porte à clé. Mon salaire était également laissé à ma disposition pour que je le récupère chaque fois que j'allais travailler, car j'étais payé quotidiennement. J'étais satisfaite de cet arrangement.

C'est après deux ans de service que les choses ont pris une tournure différente. Je suis arrivée au travail alors que mon employeuse n'était pas à la maison, comme nous le faisons habituellement. À mon arrivée, je n'ai pas trouvé la clé sous le pot de fleurs, où elle était habituellement laissée. Au lieu de cela, la porte de la maison était ouverte car la mère de mon employeuse avait fait entrer des ouvriers qui devaient travailler sur la terrasse. C'était elle qui me donnait des instructions sur mes tâches quotidiennes. Je me suis acquittée de mon travail, j'ai pris mon salaire et je suis partie. Dans la soirée, j'ai reçu un appel téléphonique de mon employeuse. Elle m'a dit que des bijoux en or et de l'argent liquide d'une valeur de 100 000 LKR (275 USD) avaient disparu, et m'a demandé si je les avais mis de côté. J'ai répondu non, car je n'avais rien vu.

Le lendemain, mon employeuse était présente et m'a informé qu'ils n'avaient pas encore trouvé les objets, mais qu'ils allaient continuer à les chercher. La mère de mon employeuse m'a alors demandé si j'avais pris les objets. Je ne l'ai pas fait. De plus, il y avait une caméra de vidéosurveillance dans la pièce, ce qui aurait pu résoudre le problème. Le lendemain, le mari de mon employeuse m'a renvoyée et m'a donné une somme équivalente à deux semaines de travail. J'étais consternée, mais je ne pouvais rien faire pour changer la décision de mes employeurs.

Quelques semaines plus tard, alors que j'étais avec mes enfants, j'ai reçu un appel téléphonique de la police me demandant de venir. Lorsque j'y suis arrivée, mon ancienne employeuse et son mari étaient là. Ils m'ont accusée d'avoir volé leur argent et leurs bijoux. J'ai été interrogée, menacée et giflée par la police. Je leur ai dit que j'avais travaillé pour mon ancienne employeuse pendant six ans et que rien n'avait disparu, mais la police a continué à insister sur le fait que j'avais volé les objets. Lorsque mes enfants ont vu ce qui m'arrivait, ils ont commencé à pleurer de terreur. La police m'a donc séparée de mes enfants : on m'a emmenée dans un autre commissariat. Les agents ont appelé mon mari pour qu'il vienne chercher les enfants. Le lendemain, j'ai été libérée sous caution.

J'étais très contrariée d'avoir été libérée sous caution et non innocentée. Cette situation a eu un profond impact psychologique sur moi. Pire encore, ma famille et moi résidions dans des campements de travailleurs près d'une plantation de thé à Kandy, où la police s'est présentée pour rechercher les objets manquants. Cela a répandu la rumeur dans la communauté au sujet du vol présumé. Les membres de ma communauté ont cessé de me parler. Ils ont même cessé de parler à mes enfants. Aucun autre enfant ne voulait jouer ou interagir avec eux. Depuis que cette nouvelle s'est répandue, il m'a été très difficile de trouver un nouvel emploi.

Le syndicat Domestic Workers Union (DWU - Syndicat des travailleuses domestiques du Sri Lanka) a entendu parler de mon cas. Ses membres m'ont contactée et m'ont invitée à adhérer et à en parler, même si je n'avais jamais fait partie d'un syndicat auparavant. Ils ont enregistré mon adhésion, ont



contacté un avocat et ont déposé une plainte contre mon employeuse. Lors des premières audiences, elle ne s'est pas présentée devant le tribunal. Elle a essayé de me dire que les objets avaient été récupérés, mais ne voulait pas le faire publiquement.

C'est au sein du syndicat que j'ai appris que je n'étais pas seule. Sathiya, présidente de DWU, qui a appuyé l'examen de mon cas, a expliqué que le syndicat a été créé dans le but de protéger et de soutenir ce groupe de femmes vulnérables. Le syndicat reconnaît que dans de tels cas, il n'y a pas de perte ou de dommage pour les employeurs, le gouvernement ou la police : c'est juste la travailleuse qui souffre. Comme le Sri Lanka ne dispose actuellement d'aucune loi ou ordonnance sur les travailleuses domestiques, le syndicat fonctionne comme un groupe de soutien.

La procédure est toujours en cours ; mon avocat se bat pour moi et espère une décision favorable. Cependant, le fait que mon employeuse ait retardé et boycotté l'affaire a empêché une résolution rapide. Bien que j'aie maintenant trouvé un emploi dans un autre ménage grâce au syndicat et que j'aie la force de continuer, la justice doit être rétablie car les fausses allégations ont non seulement porté atteinte à ma réputation et à mes moyens de subsistance, mais aussi au bien-être de ma famille, y compris celui de mes enfants. Avec mon syndicat, je suis maintenant déterminée à obtenir gain de cause et rien ni personne ne m'arrêtera.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION SIGNIFIE

que je suis libre de dénoncer mon agresseur :



Photographie stylisée de Magdalena

Je suis Magdalena Swartbooi, 46 ans, mère célibataire de trois enfants et travailleuse domestique à Windhoek, en Namibie. Avant de devenir travailleuse domestique, j'ai travaillé dans un hôtel comme serveuse et dans sa buanderie comme laveuse, dans une autre ville. J'ai démissionné car mes parents travaillaient à temps plein et personne ne pouvait s'occuper de mes enfants. J'ai dû donc rentrer chez moi.

Lorsque je suis arrivée dans ma ville en 2006, ma mère m'a trouvé un emploi comme travailleuse domestique afin que je puisse continuer à subvenir aux besoins de ma famille en tant que mère célibataire de trois enfants. À l'époque, je ne connaissais pas du tout mes droits en tant que travailleuse domestique. Je travaillais juste pour gagner ma vie. Et j'ai fait cela pendant une décennie pour la même employeuse, de 2006 à 2016.

J'avais signé le contrat de travail standard rédigé par le gouvernement namibien, et mon employeuse me payait sur un compte bancaire. En 2016, j'ai demandé à mon employeuse mon bulletin de paie. J'avais besoin d'acheter des meubles pour ma maison, ce qui nécessitait ce document. Mon employeuse s'est énervée, car elle n'a pas aimé ma demande. Elle a commencé à m'insulter et les insultes sont vite devenues physiques lorsqu'elle a pointé son doigt vers moi, puis a commencé à le foncer dans ma poitrine alors que je reculais pour m'éloigner d'elle. Elle a continué à le faire jusqu'à ce que je sois acculée. Son mari est entré dans la salle et a demandé ce qui se passait. J'ai essayé d'expliquer la situation, mais personne n'a

L'histoire de **MAGDALENA**

AFRIQUE

Mère de **3**

Nationalité
NAMIBIA

j'ai travaillé **10**
ans

Au lieu de demander à une travailleuse domestique : "Pourquoi n'es-tu pas partie ?" Dites-lui : "Nous t'entendons. Nous te croyons. Nous sommes à tes côtés."

écouté. Le mari de mon employeuse m'a demandé de quitter leur maison immédiatement.

Je suis partie de chez eux, me sentant confuse et humiliée. J'ai également eu le sentiment que ma liberté d'expression m'avait été retirée, car rien ne justifiait un tel comportement et les dommages physiques qu'elle m'avait causés. J'ai simplement demandé ce qui aurait dû être un droit pour moi. J'ai passé quelques nuits blanches à m'inquiéter de ma situation, car mon licenciement brutal impliquait un préjudice financier pour moi et pour mes enfants. Au lieu de m'occuper de trouver des meubles pour ma maison, je devais maintenant me soucier de mettre de la nourriture sur la table. La douleur dans ma poitrine augmentait. Je suis allée chez le médecin pour me faire soigner et au poste de police pour signaler l'incident, le préjudice causé et le fait que mon employeuse m'avait licenciée. Rien ne s'est passé.

Avant la réunion, mon employeuse ne voulait pas payer mon indemnité de licenciement si je ne retirais pas la plainte déposée auprès de la police. Après la réunion, elle a accepté de la verser et a assumé mes frais médicaux et les frais pour les déplacements que j'avais payés de ma poche pendant mon suivi à l'hôpital. L'intervention du syndicat ne m'a pas

seulement aidée, elle a aussi ouvert les yeux à d'autres travailleuses.

Mon conseil à mes camarades travailleuses domestiques est simple : prenez soin de vous et de vos camarades. Nous vivons et travaillons dans un environnement non préparé, où de nombreuses formes d'abus existent et peuvent avoir de graves répercussions physiques et émotionnelles. Si vous êtes inquiètes au sujet d'une amie qui subit la même violence que moi, intervenez ! Nous devons nous aider mutuellement à trouver la sécurité et le soutien dont nous avons besoin.

Et lorsque la violence que nous subissons est de nature sexuelle, la sobriété, les vêtements et la sexualité de la victime n'ont aucune importance. Une étape importante pour briser le cycle de la violence consiste à créer les conditions adéquates permettant aux survivantes de s'exprimer. Et c'est un devoir qui nous incombe.

Au lieu de demander à une travailleuse domestique : "Pourquoi n'es-tu pas partie ?" Dites-lui : "Nous t'entendons. Nous te croyons. Nous sommes à tes côtés." Faites en sorte qu'elle puisse avoir la liberté et la sécurité dont elle a besoin pour s'exprimer, afin qu'elle puisse appeler à l'aide, comme je l'ai fait.

Le syndicat des travailleuses / leurs

domestiques et travailleuses de

l'économie informelle de Côte

d'Ivoire, dont la Secrétaire générale

(Sg) est Marcelline Adopo epse

Douai, accompagnée d'une délégation,

a rendu visite, à Yopougan, le

dimanche 19 septembre 2021, à la

famille de K.N.D, une travailleuse domestique

âgée de 14 ans, victime de maltraitance.

A cette occasion, il lui a été demandé

de travailler.

Selon Marcelline Adopo epse Douai,

il en ressort que, depuis 8 mois,

K.N.D est au service de sa patronne

qui habite à Ahatta avec ses trois (3)

garçons.

le de

à er

ceux-

qu'ils

aient

ridaie

ire y

re, à

nonci

près

reint-

re de

lo gr

07 SYTDTEI-CI:

Briser le silence sur la violence et le harcèlement dans le secteur du travail domestique

Avec nous aujourd'hui, Sandrine Akaffou, une leader chevronnée du mouvement des travailleuses domestiques, qui travaille au syndicalisme depuis 2013. Merci, Sandrine, de te joindre à nous. Tu as une expérience intéressante, car tu as été à la fois une travailleuse domestique pendant plus de cinq ans, et aussi l'employeuse d'une travailleuse domestique. Tu as donc à la fois vécu et créé des conditions d'emploi pour les travailleuses domestiques. Que pourrais-tu nous dire sur l'état de la violence et du harcèlement dans ce secteur en Côte d'Ivoire ?

Tant qu'il n'y aura pas de protections concrètes pour les travailleuses domestiques, la violence et le harcèlement sur le lieu de travail continueront, car il s'agit d'une profession isolée. Il est difficile de dire combien de travailleuses sont victimes d'abus, car la plupart des cas ne sont pas dénoncés.

Néanmoins, certaines travailleuses domestiques brisent le silence. Un cas important a été révélé en septembre 2021 et SYTDTEI.CI a joué un rôle actif en soutenant la survivante. Pourrais-tu nous en dire plus sur cette affaire ?

K.N.D. avait 14 ans et était une travailleuse domestique. Elle vivait avec son employeuse qui était mère de trois adolescents de 18, 17 et 15 ans à l'époque. Ces garçons ont régulièrement agressé sexuelle-

ment et violé K.N.D. Ils l'ont menacée de lui faire vivre l'enfer si elle parlait. Elle n'a donc pas eu le courage d'en parler à qui que ce soit. Après toute cette période d'abus, elle n'a pas eu ses règles, elle a donc informé les fils adolescents de son employeuse de sa grossesse potentielle. Les garçons n'ont pas cherché à obtenir une aide médicale ou l'aide d'un adulte. Au contraire, l'un d'eux a commencé à lui donner des herbes traditionnelles et à frapper et marcher sur son bas-ventre, dans l'espoir de provoquer un avortement. Quand sa mère a appris ce qui se passait, elle a commencé à les aider.

L'employeuse a-t-elle vérifié l'état de grossesse de K.N.D. avant d'entreprendre toute action ? Par exemple, lui a-t-elle fait faire un test de grossesse ou l'a-t-elle emmenée chez un médecin ?

Non. Elle savait que K.N.D. n'avait pas eu ses règles pendant deux semaines, ce qui était une information suffisante pour l'amener à agir.

Et elle a agi pour couvrir ses fils, en essayant d'interrompre de force cette grossesse sans savoir ce que sa travailleuse domestique voudrait faire. L'avortement est-il légal ou criminalisé en Côte d'Ivoire ?

Non. L'avortement est illégal sauf dans deux situations : le viol et lorsque la grossesse représente

e souffre

is, appell

en conta

ns un éta

est tran

al.

is est sér

ompe de

Il faut

chirurgica

e 6 sept

ENTRETIEN

Le Syndicat des travailleur.euse.s domestiques et des travailleur.euse.s de l'économie informelle de la Côte d'Ivoire (SYTDTEI.CI) travaille en synergie avec les organisations de femmes et les autorités locales pour sensibiliser aux droits des travailleuses domestiques, ainsi que pour apporter un soutien en cas d'injustice, notamment de violence et d'abus. Nous avons parlé à Sandrine Akaffou, Secrétaire générale adjointe du syndicat, d'un cas d'abus qui a secoué le pays en 2021 et du rôle du syndicat dans le soutien à la survivante.

un danger pour la patiente. En général, si tu as quatorze ans et que tu es enceinte en Côte d'Ivoire, tu auras ce bébé.

Cela signifie que dans le cas où la travailleuse aurait poursuivi les allégations de viol contre les fils de son employeuse, elle aurait pu accéder au service sanitaire en toute sécurité. Cependant, son employeuse ne pouvait pas demander une aide professionnelle car cela aurait incriminé ses fils.

Oui. Elle a utilisé des méthodes traditionnelles, certaines plantes et racines que nous appelons djeka. Puis la travailleuse domestique est tombée très malade. Alors son employeuse a contacté l'agence de recrutement. Ce n'était pas une agence officielle, mais un homme qui a organisé le recrutement de cette enfant comme travailleuse domestique. L'homme a appelé la famille de l'enfant et sa tante est venue la chercher pour l'emmener à l'hôpital où elle a été placée aux urgences et a subi deux opérations.

La famille de la travailleuse domestique a-t-elle été en contact avec sa fille pendant la durée de son service ?

Non. Ils n'avaient pas de droit de visite car elle était une travailleuse à temps plein, qui vivait chez l'employeuse.

Sa tante l'a finalement emmenée à l'hôpital quand sa santé s'est détériorée. Que s'est-il passé là-bas ? Est-ce le médecin qui a porté plainte après avoir documenté le viol et les abus ?

C'est la famille qui a contacté la Brigade des mineurs pour poursuivre l'affaire. Ce n'était pas l'hôpital. La famille a dit que le premier rapport médical faisait état d'une grave infection de l'utérus et que si elle était restée deux jours de plus dans la maison de son employeuse, elle n'aurait pas survécu. Mais plus tard, le médecin est revenu sur ces affirmations.

Habituellement, une telle situation nécessite l'intervention d'un médecin légiste qui établit un rapport sur le préjudice subi par rapport à la nature de l'abus. Des informations ont-elles été données sur le type d'infection dont l'enfant a souffert en plus des hématomes potentiellement causés par les coups ? Quel est son état de santé aujourd'hui et comment va-t-elle ?

Aujourd'hui, elle est de retour dans son village et sa famille se protège encore des menaces qu'elle a reçues de la famille de l'employeuse. Ils ont décidé d'engager une action en justice contre cette femme et ses fils. Les fils ont été placés en détention dans un établissement pénitentiaire réservé aux mineurs alors que l'enquête est en cours.



Qu'est-il arrivé à l'homme qui l'a recrutée pour ce travail ?

C'était une agence informelle donc il n'y avait pas de licence à retirer. N'importe qui peut commencer à recruter des travailleurs pour des employeurs sans les documents ou la supervision nécessaires, mais cet homme a été arrêté car il s'agissait d'une mineure.

Comment ton syndicat a-t-il soutenu K.N.D. ?

Nous agissons conjointement avec les organisations de femmes. Nous avons travaillé de manière coordonnée avec des femmes juristes, et notre syndicat a également apporté des ressources financières pour le traitement médical de la survivante. Dans de tels cas, nous sommes en mesure de fournir des références aux services nécessaires et nous accompagnons le dossier. Nous formons également les travailleuses domestiques pour les aider à négocier et à s'orienter dans des situations difficiles. Cela fait une différence lorsqu'un employeur sait que la travailleuse n'est pas tombée de l'espace extérieur, qu'elle n'est pas seule, qu'elle connaît ses droits et qu'elle ne se taira pas face à l'injustice.

Le fait que la famille de la victime soit harcelée pour avoir intenté une action en justice l'a-t-elle

découragée d'aller de l'avant ?

Aller de l'avant n'est pas sans difficultés, car ils pensent que le rapport du médecin a été modifié suite à une intervention de la famille de l'employeuse. Le rapport indique maintenant que la fille a souffert d'une péritonite, une infection de l'abdomen. En plus des menaces, il y a eu une tentative de corruption à l'égard de la famille de la survivante pour qu'elle abandonne l'affaire.

Si la famille poursuit l'affaire, quelles sont les chances de succès ? Existe-t-il une loi en Côte d'Ivoire pour protéger les travailleuses domestiques contre les abus sur le lieu de travail ?

Non. Il existe une loi générale qui protège tou.te.s les travailleur.euse.s. Il s'agit de l'article 5 du Code du travail ivoirien, le point 4.5 traite de la violence. Cependant, les travailleuses domestiques luttent pour être reconnues comme des travailleuses et sont toujours exclues du droit du travail. La Côte d'Ivoire doit encore ratifier les Conventions 189 et 190.

Outre les lacunes du droit local, pourquoi penses-tu que la plupart des travailleuses domestiques ne signalent pas ces cas ?

Les travailleuses domestiques se soucient des conséquences sociales de la divulgation de ce type d'information. Lorsqu'elles sont jeunes, elles craignent de le dire à leurs parents, à cause de la stigmatisation et des accusations selon lesquelles la travailleuse doit avoir fait quelque chose de mal pour attirer l'abus. C'est toujours la victime qui est blâmée.

Alors, qu'est-ce que tu pourrais dire aux travailleuses domestiques qui se trouvent dans une situation similaire ?

Nous sommes là pour vous soutenir. Les travailleuses domestiques sont vulnérables parce qu'elles sont isolées dans une maison privée. Mais vous n'avez pas à être seules à traverser ces épreuves. Si on vous vole votre voix, nous pouvons vous en donner une. Parlez ! Si vous vous taisez, vous n'aurez que le silence. Si vous faites entendre votre voix, nous pourrons lutter ensemble.

L'histoire
de **MARIAM****MOAN**voyagé dans
2014Nationalité
**SIERRA-
LEONE**Sans papiers depuis
8 ANS

C'est comme si on m'avait volé ma vie

Le système de la Kafala est un régime de visa lié à l'employeur qui contrôle la migration de la main-d'œuvre dans les pays du Golfe, en Jordanie et au Liban. Le sponsor, ou le Kafael, s'approprie le statut légal des travailleuses qu'il emploie. Dans le système libanais de la Kafala, une travailleuse domestique migrante n'est considérée comme légale que si elle vit au domicile de son employeur. Une travailleuse domestique migrante n'est autorisée à changer d'employeur qu'une seule fois.

Je m'appelle Mariam, j'ai 26 ans et je suis originaire de la Sierra Leone. Je suis travailleuse domestique au Liban depuis neuf ans maintenant, car j'y suis venue quand j'ai terminé mes études secondaires. Je voulais aller à l'université, mais mes parents n'avaient pas les moyens de payer les frais d'inscription. J'ai continué à chercher des moyens de payer mes études et j'ai entendu parler d'un programme pour venir tra-

vailer au Liban par l'intermédiaire d'une agence. Le salaire qu'on m'a promis était bon, et j'étais très enthousiaste à l'idée de travailler pendant deux ans, pour retourner ensuite dans mon pays et poursuivre mes études.

Au Liban, j'ai été placée pour travailler chez un couple marié avec deux enfants. Madame allait au travail tôt le matin et les enfants étaient à l'école toute

la journée. Quant à monsieur, il ne travaillait pas. Il était toujours à la maison. Il n'avait aucune activité si ce n'est me suivre partout, me harceler, essayer de me toucher. Chaque jour, quand je voulais prendre une douche, je n'avais pas le droit de fermer la porte. J'avais peur. Et s'il entra dans la salle de bain ? Je n'avais pas le droit de fermer la porte de ma chambre. Pire encore : il y avait dans ma chambre une caméra de surveillance dont je ne connaissais pas l'existence et dont une de ses anciennes employées m'a parlé. Il l'avait placée minutieusement dans la chambre pour nous espionner. Il m'a vue nue alors que je m'y habillais. J'avais peur de le dire à sa femme parce qu'une amie m'en avait prévenue. "Et si elle a peur de voir la réputation de son mari entachée ? Et si elle lui dit que tu as parlé et qu'il te tue ?".

Je ne pouvais pas non plus déposer de plainte officielle, bien sûr. Ici, soit les gens ne vous écoutent pas du tout, soit ils ne vous croient pas. Alors, à quoi bon de le faire ?

Chaque jour, j'étais seule dans la maison avec lui, sans droits,



sans garanties de sécurité, sans dignité. Chaque jour, j'attendais que quelque chose d'horrible se produise. Je suis restée chez lui neuf mois entiers avant de pouvoir m'échapper. Neuf mois entiers pendant lesquels j'ai eu l'impression qu'on m'enlevait ma vie.

Lorsque j'ai quitté la maison après une dispute avec l'employeur, j'ai dû agir rapidement pour me sauver et je n'avais pas mes pièces d'identité. Je ne les ai toujours pas. Elles sont avec lui. J'ai essayé d'arranger la question de mes papiers, mais la sécurité générale me demandait de payer 3 000 USD ou bien d'avoir un nouveau sponsor. Je n'avais ni l'un ni l'autre : pas d'argent pour payer et pas de garant local pour qu'il s'occupe de mes papiers.

J'étais donc dans la rue. À l'époque, je ne savais pas comment communiquer en arabe. Je cherchais de l'aide et j'essayais de m'exprimer par des gestes pour éviter des problèmes. J'ai rencontré des femmes syriennes dans le quartier. Elles aussi étaient des migrantes. Elles aussi avaient un emploi informel mal payé. Elles m'ont hébergée pour la nuit, et le lendemain, elles m'ont dit de partir car si leur patron me voyait, cela poserait problème. Avant de partir, elles m'ont donné un sac en plastique avec des vêtements de rechange. J'étais donc à nouveau dans la rue et je marchais et je cherchais quelqu'un à qui parler. Je ne pouvais pas aborder n'importe qui facilement. Que se passerait-il si j'abordais un Libanais et qu'il me ramène à mon employeur ou me dénonce à la police ?

Je me suis approchée d'un groupe de Soudanais. Ils étaient des migrants comme moi, mais ils ne pouvaient pas non plus me comprendre. Ils travaillaient comme gardiens et concierges et m'ont hébergée pendant 3 jours dans leur petit appartement. Puis un Soudanais est arrivé et a affirmé qu'il connaissait une femme de la Sierra Leone et qu'il valait mieux que je l'accompagne pour que je puisse rencontrer ma sœur, la Sierra-Léonaise. Il a demandé aux autres hommes de me trouver une robe noire et un couvre-chef pour que je puisse aller dans son quartier sans que personne ne sache qui j'étais. Je suis donc allée avec lui sans savoir qu'il essayait simplement de coucher avec moi ou de faire de moi sa femme.

Lorsque nous sommes arrivés chez lui, il m'a acheté de la nourriture et m'a dit de manger. Je commençais à avoir peur et j'ai dit que je venais de manger, mais il a insisté pour que je mange. Il me forçait à manger, j'ai donc commencé à manger un sandwich et je n'étais pas à l'aise car il n'arrêtait pas de me fixer d'une manière qui révélait ses véritables in-



Chaque jour, j'attendais que quelque chose d'horrible se produise. Je suis restée chez lui neuf mois entiers avant de pouvoir m'échapper. Neuf mois entiers pendant lesquels j'ai eu l'impression qu'on m'enlevait ma vie.

tentions. Il m'a ensuite dit de prendre une douche. Juste comme ça. J'ai dit non parce que j'avais déjà pris une douche avant notre départ, alors pourquoi devrais-je en prendre une autre ?

Il a commencé à me toucher, à mettre sa main sous mes vêtements, à essayer de toucher ma poitrine. Je n'arrêtais pas de dire la seule chose que je savais dire en arabe : "Ma baddeh !" (Je ne veux pas de ça). Il s'est énervé et a quitté la maison en me claquant la porte au nez. Heureusement, la colère qu'il avait a fait qu'il oublie de fermer la porte à clé. Il a peut-être pensé que j'avais trop peur pour m'échapper. J'ai mis la robe noire qu'il m'a dit de porter lorsqu'il m'avait enlevée aux hommes soudanais. Et honnêtement, c'est le seul moment où je me suis sentie en sécurité car cette zone était conservatrice et tout le monde était couvert également. J'étais heureuse de pouvoir me déplacer sans que les gens se méfient, me montrent du doigt ou me regardent. Personne n'a remarqué que j'étais noire, car j'étais entièrement couverte de noir. J'ai utilisé la même tenue pour m'échapper plus tard. Heureusement que je l'avais, il aurait été plus facile pour lui de me repérer si je me démarquais dans la foule.

Pour la troisième fois en moins d'une semaine, je marchais dans les rues sans but précis, encore

une fois. Je ne connaissais pas le quartier. Mais à l'époque, rien ne m'était familier. Il était déjà minuit et j'avais tellement peur de devoir passer la nuit dans la rue... que deviendrais-je ? Finalement, je suis tombée sur une Ethiopienne et je pleurais en essayant de lui expliquer ma situation. Elle connaissait une femme de la Sierra Leone. Elle m'a emmenée la voir. Cette fois, cette femme était réelle.

Depuis lors, Mariam a rejoint des groupes de travailleuses domestiques pour soutenir, comme bénévole, ses sœurs dans des situations similaires. Avec son amie, elle a créé un groupe pour les travailleuses domestiques de la Sierra Leone au Liban appelé Domestic Workers Advocacy Network [Réseau de défense des travailleuses domestiques], afin qu'elles puissent être mieux organisées. Si la situation de Mariam s'est améliorée, elle reste précaire. Elle n'a pas encore pu régler ses papiers. Un ami à elle s'est récemment porté volontaire pour être son Kafael. Elle espère que cela s'arrangera bientôt. Cela fait neuf ans qu'elle n'a pas vu sa famille. Aucune travailleuse domestique ne devrait avoir à vivre cela.

L'histoire d'	ANGELE	AFRIQUE
âge a commencé à travailler	10	Nationalité IVORY COAST
	16	USD/ mois

APRÈS TOUT, JE N'ÉTAIS QU'UNE ENFANT

J'ai commencé à travailler comme travailleuse domestique à l'âge de 10 ans. Eh bien, je ne savais pas que le travail domestique allait devenir ma profession. À l'époque, on venait tout simplement de m'enlever de mon village pour m'envoyer dans un autre village, et j'avais peur, ne sachant pas ce qui m'attendait. Je pensais que j'irais à la capitale du pays ! Mais ce n'était pas Abidjan.

Mes parents avaient besoin d'un soutien financier, ils avaient six enfants, dont moi. J'étais la plus jeune, mais cela ne m'a pas protégé de l'obligation de travailler et de travailler dur à mon âge. Mes employeurs avaient promis à ma famille 10 000 francs CFA par mois (l'équivalent de 16 USD). Mais ils ne les ont jamais payés. Je ne le savais pas au début, car je n'ai jamais touché mon salaire, mais je pensais qu'il était envoyé à ma famille. J'ai donc travaillé pendant deux ans, sans être payée. Je travaillais de 5 heures du matin à 2 heures du matin. Parfois, quand il n'y avait pas de travail à faire, mon employeur me réveillait quand même. Je n'avais pas de repos. Je n'avais pas non plus droit à la nourriture. Je cuisinais pour la famille, je faisais la sauce légumes au poisson. Ils me donnaient juste la sauce. Pas de poisson. Pas de légumes.

La première fois que mon employeuse m'a battue, c'était parce qu'elle avait acheté un pain spécial et que je l'ai partagé avec deux autres travailleuses domestiques et qu'on l'a mangé. Elle

10 000 francs ouest-africains par mois
équivalent à 16 USD

m'a battue parce que ce n'était pas à moi de le manger. J'étais choquée. Pour quelque chose de si petit, un morceau de pain, j'ai été battue si fort. J'avais douze ans. Je voulais partir, mais mon acte de naissance était chez mon employeur, et je ne pouvais aller nulle part. Après tout, je n'étais qu'une enfant.

J'ai reconnu par chance un homme de mon village, qui était venu me rendre visite dans la zone où je travaillais. Je lui ai raconté mon histoire, je lui ai dit que je voulais partir. Il a confronté mon employeuse. Elle lui a donné mes pièces d'identité et il m'a ramenée dans mon village, chez mes parents. Ma chance n'a pas duré longtemps, l'employeuse a appelé ma famille et lui a dit qu'elle voulait que je revienne parce que j'étais bonne dans mon travail. Ils m'ont forcée à retourner chez elle. Elle ne leur avait jamais payé mon salaire pendant deux ans, mais cela n'avait pas d'importance. Ma famille ne pouvait pas se permettre de m'avoir à ses côtés. Ils m'ont renvoyée, en échange d'un tissu traditionnel que mon employeuse m'a donné en cadeau. Tu sais, le tissu africain dans lequel on porte les enfants ? Oui, c'est celui-là. C'était le seul salaire que j'ai reçu.

J'ai tenu un an de plus. J'étais battue, encore et encore. Quand le mariage de mon employeuse s'est effondré, j'ai eu l'occasion de partir. Et je l'ai fait. J'ai vu une manifestation qui allait à Abidjan. C'était mon rêve de voir la capitale du pays. J'ai passé ma vie à imaginer comment ce serait de vivre là-bas. Alors j'y suis allée. C'était une aventure, car je n'avais personne là-bas.

J'ai trouvé un emploi qui payait 15 000 francs CFA (25,5 USD) par mois. Cette fois-ci, on ne me battait pas. Mais ils tiraient le meilleur profit de cha-





Le syndicat m'a ouvert les yeux. C'est là où j'ai reçu une éducation. C'est là où je ne me suis plus jamais sentie seule.



que franc que je recevais. Parfois, ils me payaient, et d'autres fois, ils ne le faisaient pas. Le salaire était irrégulier, et le travail était trop lourd.

J'ai rencontré mon mari. Nous nous sommes mariés et avons eu sept enfants ! Mon aîné a 26 ans et mon cadet, 7 ans aujourd'hui. Je pensais que ma vie serait plus facile maintenant que j'avais le soutien de mon mari. Il était couturier et gagnait bien sa vie. Mais avec le temps et les mauvaises conditions de travail, il a commencé à perdre la vue. Aujourd'hui, il est aveugle. Et je suis le seul soutien de la famille. Mes deux plus jeunes enfants sont encore à l'école. Mais je n'ai pas les moyens d'y envoyer le reste de mes enfants.

En 2014, j'ai rencontré une dirigeante syndicale du Syndicat des travailleur.euse.s domestiques et des travailleur.euse.s de l'économie informelle – SYTDTEI.CI, et ça a éveillé ma curiosité. Les travailleuses domestiques avaient leur propre

espace ! Je n'ai pas reçu d'éducation dans mon enfance. Je n'ai suivi que deux cours et je suis partie parce que j'étais battue à l'école. Au syndicat, j'ai appris que les travailleuses domestiques, nous avons des droits. J'ai ressenti la solidarité des autres femmes. J'ai ressenti la sororité. Par exemple, mon fils a été hospitalisé et je n'avais pas les moyens de payer les frais médicaux, alors le syndicat m'a aidée à le faire. Lorsque j'ai eu besoin d'aide pour avoir un logement, le syndicat était là pour moi. J'habitais une petite cabane en bois qui se remplissait d'eau chaque fois qu'il pleuvait. Le gouvernement nous a donné un avis d'expulsion parce qu'un pont était en cours de construction dans la région. Le syndicat m'a aidé financièrement par des versements mensuels pour que ma famille et moi puissions avoir un endroit où vivre. Mais surtout, le syndicat m'a ouvert les yeux. C'est là où j'ai reçu une éducation. C'est là où je ne me suis plus jamais sentie seule.

DE L'OBSCURITÉ À LA LUMIÈRE

HISTOIRE

10

L'histoire de **NELLIE**

AFRIQUE

Mère de **6**

Nationalité **NAMIBIA**

travaillé pour des employeurs pendant **6 ANS**

Je m'appelle Nellie Dina Kahua et je suis la secrétaire générale de Namibian Domestic and Allied Workers Union [NDAWU – Syndicat de travailleurs domestiques et des travailleurs assimilés de la Namibie]. J'ai commencé à travailler comme travailleuse domestique en 1997 et j'ai rejoint le NDAWU en 2008. Je ne suis pas étrangère aux histoires de violence et de discrimination que vivent les travailleuses domestiques. Voici la mienne.

Dans la vie de toute travailleuse domestique, il arrive un moment où un événement inoubliable se produit. Pour moi, c'était en 2001 et je m'en souviens encore comme si c'était hier. Je n'avais que 32 ans à l'époque, j'étais une jeune mère de cinq enfants, qui n'avait pas d'autre choix pour faire vivre sa famille que de travailler dans trois différents ménages privés. Je travaillais pour une jeune employeuse blanche deux jours par semaine et ce fut elle qui m'a trouvé un deuxième

emploi pour deux autres jours par semaine pour que je m'occupe de ses parents qui étaient âgés. Mon revenu était encore insuffisant, et j'ai trouvé un troisième emploi car le salaire minimum n'était pas encore mis en œuvre. Mon troisième emploi s'est déroulé assez normalement pendant près d'un an. Mais un jour, alors que je lavais le sol avec une serpillière et un seau, à ce qui devait être 11 heures du matin, pensant être seule dans la maison, j'ai senti une présence qui m'observait. C'était mon employeur. Je ne l'ai pas entendu arriver derrière moi car il était très silencieux. Je me suis retournée, je l'ai vu nu alors qu'il s'avançait vers moi avec des préservatifs dans la main. Il a dit alors : "Faisons-le !".

J'étais choquée ! J'ai tenu ma serpillière serrée dans ma main, prête à réagir à n'importe quel mouvement qu'il ferait. Je lui ai dit : "Qu'est-ce que vous voulez ? Je suis une mère et j'ai un homme dans ma vie !" J'ai rassemblé toutes mes



forces et prié pour la grâce de Dieu. L'homme était toujours debout, nu, avec des préservatifs dans sa main. Je lui ai dit "Arrêtez ! Je n'ai pas votre âge". Il avait à peu près 25 ans. Je lançais tous les arguments que je pouvais trouver pour l'arrêter. J'avais peur de ce qui se passerait ensuite car j'étais seule avec lui. C'était la fin du mois et je n'avais pas encore reçu mon salaire. Il s'est habillé et m'a dit de retourner au travail. Il m'a dit de laisser la clé quand j'aurais fini. Il était contrarié, comme si je lui avais retiré un de ses droits fonda-

mentaux. Je n'ai jamais parlé à personne de cet incident, craignant de perdre mon emploi ou que les employeurs ne m'engagent plus. Mais ce souvenir m'effraie toujours.

À l'époque, je n'avais pas l'éducation et les connaissances que j'ai aujourd'hui et je ne savais pas comment signaler l'incident. En outre, les personnes qui représentaient les travailleuses domestiques à l'époque étaient principalement des hommes, et il n'est pas facile de parler de harcèlement sexuel à un homme. Je ne me suis ouverte aux autres que

récemment. Cela m'a aidée à guérir les blessures et à prendre confiance en moi-même.

Le harcèlement sexuel n'est pas la seule forme de violence que j'ai subie, car une autre forme d'abus qui m'a marquée est une grave discrimination fondée sur la maternité. De 2006 à 2012, j'ai travaillé pour un couple sud-africain qui s'est installé en Namibie. La femme dirigeait une entreprise de broderie en ligne depuis chez elle et l'homme était médecin. Mon salaire a augmenté, mais les conditions de travail ne se sont pas améliorées. Le jour où j'ai commencé à travailler chez eux, je leur ai dit que je faisais de l'hypertension et que, de temps en temps, je devais aller faire un bilan de santé et renouveler mes médicaments. Ils m'ont dit que ce n'était pas un problème, à condition que je les prévienne à l'avance.

En 2007, je suis tombée enceinte. Il m'était difficile de le leur dire, car j'avais peur qu'ils me licencient. Mais je n'ai pas eu d'autre choix que de le dire à mon employeuse et elle n'était pas contente. Elle a commencé à se plaindre tous les jours. La grossesse progressant, j'ai dû faire des contrôles men-



Les personnes qui représentaient les travailleuses domestiques à l'époque étaient principalement des hommes, et il n'est pas facile de parler de harcèlement sexuel à un homme.

suels et elle a commencé à me donner des avertissements et à m'insulter. Elle disait que si je faisais de l'hypertension, c'était parce que j'étais tombée enceinte à un jeune âge et que j'avais eu trop d'enfants. Elle m'humiliait en utilisant ma grossesse et mes enfants et c'est la plus grande insulte qu'une femme puisse recevoir.

Cette discrimination et cette violence verbale permanentes ont considérablement affecté ma productivité et ma santé mentale. Mais j'ai continué à travailler et à manquer des rendez-vous chez le médecin pendant des années, car j'avais besoin d'argent. Mon moral, mon système immunitaire et mon intérêt pour le travail ont ralenti. Elle a commencé à faire pression sur moi pour que je travaille jusqu'à des heures tardives, et elle m'a ajouté des tâches pour l'aider dans son entreprise.

En 2009, toutes les collègues qui travaillaient pour son entreprise de broderie ont

démissionné et je lui ai demandé de me donner un salaire mensuel. Elle m'a demandé d'où elle allait tirer de l'argent pour me payer. C'était une véritable gifle pour moi, car je n'allais pas recevoir de salaire. Cet après-midi-là, j'ai oublié d'allumer le chauffe-eau et, le matin, mon employeuse a trouvé l'eau froide. Elle a eu une grosse dispute avec moi à ce sujet. Je m'en suis éloignée parce que je ne voulais pas me disputer. C'était le mois de janvier 2009. Mon employeuse ne m'a plus jamais adressé la parole, pas même jusqu'au tout dernier jour où j'ai travaillé pour elle, en 2012. Pendant trois ans, pas un mot. Elle préférait envoyer son mari pour qu'il me donne des instructions sur ce que je devais faire.

J'étais totalement stressée, même à la maison et avec mes propres enfants. J'ai essayé d'apparaître comme une personne normale, d'être forte pour mes enfants et j'ai gardé ma tristesse pour moi. Mon histoire est semblable à celle

de beaucoup d'autres femmes, et je ne serai peut-être jamais capable d'expliquer pleinement cette expérience par des mots. Peut-être que cela ne semble pas si important pour les autres. Mais je n'ai jamais ressenti la présence de Dieu et je ne me suis jamais sentie aussi proche de lui jusqu'au moment où j'ai écrit mon témoignage. Les larmes coulaient sans cesse de mes yeux.

Je suis fermement convaincue que nous devons nous organiser en tant que travailleuses pour qu'il n'y ait plus d'exploitation, d'autant plus que le syndicalisme est dominé par nos homologues masculins. La voix des femmes est si importante et j'espère pouvoir offrir mon épaule à d'autres super femmes pour qu'elles puissent s'appuyer dessus et joindre ma voix à la vôtre lorsque vous raconterez vos histoires. Une attaque contre l'une de nous constitue une attaque contre nous toutes.

11

ENTRETIEN

PLU DW -HK



La lutte des travailleuses domestiques pour la justice malgré les entraves du système

SYNDICAT PROGRESSISTE

Le syndicat Progressive Labor Union of Domestic Workers - Hong Kong (PLUDW-HK - Syndicat progressiste des travailleuses domestiques - Hong Kong) est un syndicat de travailleuses domestiques migrantes à Hong Kong. Il a été créé le 27 avril 2012 et est affilié à la FITD. Nous nous sommes entretenues avec Shiella Estrada, la vice-présidente du syndicat, sur le parcours du syndicat qui a créé un précédent en déposant une plainte à distance, à travers la plateforme web qui instaure le “tribunal numérique”.

Nous avons le plaisir de nous entretenir avec Shiella Estrada, vice-présidente du Progressive Labor Union of Domestic Workers à Hong Kong, qui est syndicaliste depuis 1998. Merci d’être venue Shiella. Nous avons parlé de la grande réussite récente du syndicat en ce qui concerne la possibilité pour les travailleuses migrantes d’utiliser le tribunal numérique. Pourrais-tu nous en dire un peu plus à ce sujet ?

C’est une grande nouvelle. C’est la toute première fois dans l’histoire de Hong Kong que le tribunal du travail a autorisé l’utilisation du tribunal numérique, en faveur d’une travailleuse domestique qui avait déjà quitté le pays lorsqu’il était temps pour elle de faire son témoignage.

Quel est le contexte juridique à Hong Kong, lorsqu’il s’agit pour les travailleuses domestiques de déposer des plaintes pour abus ou autres mauvais traitements ?

Lorsque nous voulons déposer une plainte, nous devons d’abord la déposer au service de conciliation du département du travail de Hong Kong, dans l’espoir d’une solution à l’amiable. Si la procédure n’aboutit pas à un accord ou à un règlement, l’affaire passe devant le tribunal du travail. Ainsi, par exemple, s’il s’agit d’un licenciement ou d’une rupture illégale de contrat, c’est le service de conciliation du département du travail qui tranche l’affaire. S’il n’y a pas d’accord entre les parties, nous passons alors au tribunal du travail. Le tribunal du travail décidera alors du caractère légal ou illégal de la rupture.

Cependant, le tribunal du travail n’est pas le seul endroit où l’on peut déposer une plainte pour licenciement ou rupture de contrat illégale. La Commission pour l’égalité des chances (EOC) est une autre possible

voie de solution des conflits. Mais le problème avec l’EOC est la longueur des délais de traitement, ce qui n’est pas conseillé ou pratique pour les travailleuses domestiques migrantes car elles ne peuvent pas rester trop longtemps à Hong Kong sans emploi. L’avantage de passer par l’EOC est que nous pouvons nommer un représentant, donc nous pouvons rentrer chez nous, et le dossier se poursuit. Mais le dilemme, c’est qu’il faut attendre de nombreuses années avant que la décision ne soit prononcée.

Combien de temps faut-il pour qu’une affaire soit traitée par l’EOC ?

En général, nous avons eu des cas qui se sont étalés sur deux ans, trois ans, quatre ans, parfois même sept ans. Cela dépend de l’affaire. Il y a eu un cas, c’était une travailleuse domestique

appelée Baby Jane, qui avait un cancer du sein et avait été licenciée à tort par son employeur. Baby Jane est déjà décédée et il n'y a même pas eu une seule audience parce que la justice n'a pas pu retrouver son employeur à Hong Kong.

Cela semble absolument horrible. D'après ce que j'ai compris du cas de Baby Jane, l'affaire devant le tribunal du travail était déjà gagnée. Dans ce cas, pourquoi avez-vous continué avec l'EOC ?

L'EOC reçoit les dossiers concernant les quatre ordonnances relatives à la discrimination. En cas de violation d'une ordonnance sur la discrimination de la part de l'employeur, nous pouvons agir auprès de l'EOC. Et les indemnités qu'on peut réclamer à l'EOC sont beaucoup plus importantes que celles du département du travail. En effet, au service de conciliation du travail de Hong Kong, on peut tout au plus réclamer le paiement d'un mois de travail, les documents figurant sur votre contrat de travail en vertu de l'ordonnance sur l'emploi. Cependant, à l'EOC, on peut demander le préjudice moral et la perte de salaire à l'avenir, de sorte que la demande peut être beaucoup plus importante. En plus, si tu déposes ta plainte à l'EOC, et que l'EOC ne peut pas résoudre ton cas, alors ce sera le tribunal de ta juridiction qui tranchera l'affaire.

Selon vous, comment les conventions

internationales interagissent-elles avec le contexte juridique local ? Je sais que la ratification des conventions n'est pas vraiment possible en ce moment étant donné le climat politique, mais cela donne-t-il aux travailleuses domestiques un angle pour faire pression, pour formuler des demandes particulières ?

Les conventions internationales sont un bon moyen de faire pression, surtout pour les Philippin.e.s, puisque les Philippines ont ratifié la Convention 189. Nous faisons donc beaucoup de lobbying auprès du gouvernement philippin et du consulat en invoquant le droit international. Parfois, nous utilisons le droit local ici à Hong Kong, en l'intégrant au droit international pour renforcer notre position. Mais en fin de compte, nous ne sommes pas autorisées à organiser des rassemblements ou des protestations, donc notre mobilisation sera culturelle dans de nombreux cas.

Et dans le cas d'un licenciement ou d'une rupture de contrat illégale, la travailleuse domestique migrante a-t-elle un moyen légal de rester dans le pays ?

Une fois que tu es licenciée, tu ne disposes que d'un visa de visiteur de deux semaines pour rester à Hong Kong. Le service de l'immigration nous autorise à rester, mais nous devons fournir la preuve que nous avons un rendez-vous au département du travail de Hong Kong pour être

“Le problème est que tu dois tout payer de ta poche. Et pendant ce temps, tu ne peux pas travailler, ce qui empêche les travailleuses de rester à Hong Kong si elles veulent poursuivre une affaire ou trouver un autre emploi. Tout nous pousse à partir.



auditionnées. Sur cette base, nous sommes autorisées à prolonger le visa. Mais le problème est que tu dois tout payer de ta poche. Tu dois payer ton visa, ton logement, ta nourriture quotidienne. Et pendant ce temps, tu ne peux pas travailler ou aller à l'hôpital pour un tarif moins élevé, ce qui empêche les travailleuses de rester à Hong Kong si elles veulent poursuivre une affaire ou trouver un autre emploi. Tout nous pousse à partir.

Mais si tu veux poursuivre l'affaire, il y a aussi des groupes de soutien qui vont te soutenir, surtout si l'affaire est importante et qu'elle peut être gagnée. Il faut aussi la volonté de la travailleuse migrante qui veut se lever et se battre pour la justice. Tant que nous avons une lettre de confirmation de rendez-vous pour la prochaine audience, alors nous allons obtenir une extension de notre visa.

Que s'est-il passé dans le cas de la travailleuse domestique migrante qui vous a permis de déposer une plainte à travers le tribunal numérique ?

La travailleuse domestique en question avait déjà déposé le dossier et assisté aux deux premières audiences. Lors de la troisième audience, elle a dû retourner dans son pays d'origine. Justice sans frontières et FADWU ont apporté un

soutien juridique et administratif, ce qui a renforcé l'affaire. Nous avons dû faire appel trois fois car le juge considérait que le bien-fondé de l'affaire n'était pas assez robuste pour être judiciairement examiné. Nous avons donc fait appel devant la Haute Cour d'appel, puis à nouveau devant la Cour suprême pour obtenir l'autorisation de recourir au tribunal numérique.

Le tribunal numérique était soumis à de nombreuses exigences. La salle devait être fermée à clé et vide. La travailleuse domestique devait être assistée d'un avocat, mais celui-ci ne pouvait pas parler ni bouger son corps. C'est une procédure assez stricte. Il est arrivé une fois que l'avocat a bougé un peu la main et le juge a menacé de rejeter l'affaire.

La façon dont vous avez fait pression pour que l'affaire se poursuive en ligne est extraordinaire. Lorsque vous réfléchissez à cette affaire, quels sont les principaux enseignements que le syndicat en tire ? Quel a été l'impact de ce succès ?

Remporter une affaire est une très grande réussite pour nous, surtout parce que nous sommes des travailleuses migrantes. Hong Kong ne cesse de dire qu'il n'y a pas d'abus, qu'il n'y a pas de mauvais traitements, mais c'est parce que les



Cuanto más fuerte es cada sindicato, más fuerte es el movimiento colectivo. Y juntas podemos hacer justicia, podemos mover montañas.

travailleuses domestiques migrantes ne sont pas en mesure de porter plainte, en raison de la règle des deux semaines. Mais maintenant que nous savons que le tribunal numérique est une voie viable vers la justice, même après notre retour dans nos pays d'origine, cela change la donne. Le moral du syndicat s'est donc considérablement amélioré, en particulier celui des dirigeantes, même si on nous a dit que cela ne serait pas autorisé à chaque fois, que ce serait au cas par cas. La procédure d'appel auprès de la Haute Cour d'appel pour autoriser l'utilisation du tribunal numérique est longue et nécessite beaucoup de documents. Et ce n'est qu'à ce moment-là que la Haute Cour d'appel déterminera s'il y a vraiment besoin de recourir au tribunal numérique.

La procédure a été assez fatigante et assez long, mais nous avons reçu beaucoup de soutien de la part d'avocats au cœur d'or qui ont soutenu les dossiers des travailleuses domestiques migrantes. Ils ont donné des conseils juridiques et une assistance juridique gratuits, par exemple en déposant les dossiers avec nous, en nous accompagnant partout. Je pense que la solidarité était là. Ainsi, en tant que syndicat de travailleuses migrantes, nous devons disposer d'un réseau de solidarité solide avec les ONG et les organisations de la société civile, notamment d'autres syndicats locaux ici à Hong Kong, afin de pouvoir poursuivre les dossiers. Il est difficile de recueillir des élé-

ments de preuve pour constituer un dossier, mais obtenir justice, c'est comme renaître. Cela signifie que nous pouvons obtenir justice pour d'autres travailleuses qui ont été abusés.

Est-ce que tu as des conseils à donner aux syndicats de différents pays, tels que des enseignants ou une stratégie qui pourrait être réadaptée à un autre contexte ?

Je dirais que c'est notre programme de formation. Nous avons des formations standardisées, et toutes nos dirigeantes les suivent afin d'apprendre à s'organiser et à préparer les dossiers.

Après la formation, elles deviennent des leaders avancées, ce qui signifie qu'elles reçoivent une formation différente de la formation de base, appelée formation aux compétences. En outre, nous disposons d'un solide programme de mentorat pour toutes les dirigeantes, qui leur permet de mettre en pratique ce qu'elles ont appris.

Nous soulignons également l'importance du respect mutuel et de la solidarité au sein et au-delà de notre syndicat. Nous sommes toutes fortes si nous travaillons ensemble. C'est pourquoi nous voulons partager nos propres expériences, afin que nous puissions apprendre les unes des autres. Plus les syndicats sont forts, plus le mouvement collectif est fort. Et ensemble, nous pouvons faire Justice, nous pouvons déplacer des montagnes.

La fin d'un combat de longue haleine

Le combat d'Angela pour la justice

12

Je m'appelle Angela et j'ai émigré des Philippines à Hong Kong pour travailler comme travailleuse domestique. J'avais une vingtaine d'années quand j'ai quitté mon pays, laissant derrière moi mon mari, ma mère âgée et mes deux enfants. Même si mon mari et moi travaillions dans une usine, nos revenus n'étaient pas suffisants. Nous devions soutenir l'éducation de nos enfants et je devais payer les frais de garde de ma mère, car elle était âgée et avait besoin d'une surveillance constante. J'ai donc décidé de venir à Hong Kong dans l'espoir d'apporter un meilleur soutien financier à ma famille.

J'ai travaillé à Hong Kong pendant quatre ans en tant que travailleuse domestique, sans problème. Puis j'ai commencé à travailler pour une employeuse qui était très gentille au début de notre relation. Un jour, elle a commencé à m'agresser verbalement et physiquement. Cela s'est produit après la séparation de son mari. J'avais l'impression qu'elle prenait toute la colère qu'elle avait ressentie

lorsqu'elle avait découvert que son mari la trompait, et qu'elle s'en prenait à moi.

Elle ne gagnait pas beaucoup d'argent non plus. Après sa séparation, mes salaires ont commencé à arriver de plus en plus tard dans le mois. Mais j'y suis restée. Je ne voulais pas partir, car la résiliation du contrat coûte très cher, et j'aimais m'occuper des deux enfants de mon employeuse. Je n'aurais jamais imaginé qu'elle tenterait d'inventer des histoires pour me licencier sans avoir à payer d'indemnité.

Imaginez ! Elle m'a accusé d'avoir interverti sa bouteille de shampoing et d'y avoir mis des produits chimiques qui lui donnaient des démangeaisons au cuir chevelu, et c'est pour cela que j'ai été renvoyée. Elle a même appelé la police à plusieurs reprises et insisté pour qu'elle vienne à la maison, pour lui dire que j'avais trafiqué sa bouteille de shampoing. Après cela, elle m'a également accusé de mettre des choses qui ne sont pas bonnes pour

L'histoire d'
ANGELA

ASIE

Travailleur à
DOMICILE

Nationalité
FILIPINO

A travaillé
5 ANS



Hong Kong ←

→ Philippines

le corps dans la nourriture et les boissons de la famille. Bien sûr, tout cela n'est pas vrai, et même si mon employeuse a prétendu avoir des preuves, elle n'a pas pu en apporter au tribunal.

Après ce licenciement sans motifs en 2009, je suis restée à Hong Kong pendant six mois pour essayer d'obtenir justice. C'était l'enfer ! Je n'avais pas d'argent, je n'avais pas d'endroit où dormir. Les organisations, les syndicats et mes amis rassemblaient de l'argent pour que je puisse tout juste survivre, car je n'avais pas le droit d'avoir un emploi pendant cette période. J'ai déposé mon dossier au département du travail, et la première audience, qui est censée être une tentative de réconciliation, a eu lieu. Bien entendu, mon employeuse n'a accepté aucune de mes revendications, et nous avons donc dû nous adresser au tribunal du travail. Il y a eu deux audiences, auxquelles j'ai pu assister. Mais soudain, on a diagnostiqué un cancer à ma mère, et je n'avais personne d'autre que moi pour s'occuper d'elle. Je suis donc partie. J'ai voulu renoncer à poursuivre l'affaire. Essayer une et mille fois d'obtenir la

reconnaissance de mes droits et de ma dignité était si fatigant...

Le Progressive Labor Union of Domestic Workers [Syndicat progressiste des travailleurs domestiques] m'a demandé s'il pouvait quand même poursuivre l'affaire en mon nom, pendant mon absence, et j'ai accepté. Arrivée dans ma ville natale, j'ai obtenu un autre emploi dans une usine de vêtements située dans la banlieue. Le syndicat a fait appel pour que je puisse témoigner à distance et, à ma grande surprise, la cour d'appel a admis cette pétition. Ainsi, pendant cinq jours, je me suis assise à côté de mon avocat et j'ai fait mon témoignage. J'ai dû organiser mes déplacements pour le rencontrer tous les jours, et j'ai dû quitter mon travail de temps en temps pour obtenir des documents. Les usines ne sont pas connues pour leur indulgence. J'étais fatiguée et je ne voulais pas perdre à nouveau mon emploi, mais j'ai persévéré parce que je voulais que la vérité éclate. Et c'est exactement ce qui s'est passé. Cela fait 13 ans que cette bataille a commencé, et je suis enfin prête à la mettre derrière moi et à commencer un nouveau chapitre.

TRAVAILLEUSES, PAS VICTIMES



Je suis Mimi, travailleuse domestique à temps plein, mère de trois enfants, survivante, en première ligne de la lutte pour les droits des travailleuses domestiques migrantes au Royaume-Uni, et également représentante légale de The Voice of Domestic Workers [La voix des travailleuses domestiques], un groupe d'entraide qui fait campagne pour les droits, la liberté et la justice en faveur de toutes les travailleuses domestiques migrantes au Royaume-Uni. Voici mon histoire :

J'ai quitté mon pays d'origine en 2013 pour travailler comme travailleuse domestique aux Émirats arabes unis. J'ai postulé à travers une agence et ils m'ont dit que je travaillerais dans un palace à Dubaï. Lorsque j'y suis arrivée, le chauffeur qui est venu me chercher à l'aéroport a confisqué mon passeport dès que je suis entrée dans le véhicule. Il m'a emmenée dans un bâtiment qui avait un panneau indiquant "logement du personnel" où j'ai été enfermée pendant quatre jours. J'ai été abusée et exploitée. Je n'avais pas de jours de repos ni de pauses. J'ai même caché une bouteille parmi les matériels de nettoyage pour pouvoir boire un peu d'eau pendant que je nettoyais les toilettes sans que personne ne puisse me voir. Je travaillais presque



24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans vacances ni jours de repos. Je commençais à 6 heures du matin et finissais à 1 ou 2 heures du matin. Pour chaque petite erreur que je faisais, ils déduisaient de l'argent de mon salaire. Parfois, ils ne me donnaient pas du tout de salaire. J'étais maltraitée physiquement et mes documents ont été confisqués.

Puis, en 2014, mon employeur m'a fait venir au Royaume-Uni. Je ne savais pas dans quel aéroport nous avions atterri. Il y avait une flotte de voitures qui attendait sur la piste. Après avoir travaillé pour eux pendant dix mois et deux semaines, je me suis enfuie. Je ne savais pas où aller ni à qui parler. Alors, je me suis retrouvée sans-papiers de 2014 jusqu'en 2016.

Lorsque j'ai rencontré The Voice of Domestic Workers, ils m'ont orientée par le biais d'un mécanisme national d'orientation. J'ai appris qu'il y avait des motifs sérieux et raisonnables de penser que j'avais été potentiellement une victime de la traite. Cependant, comme j'ai fait une demande auprès du mécanisme national d'orientation et que je n'avais plus mon visa, je ne pouvais pas travailler. Au lieu d'un salaire, je recevais 5 £ par jour pour survivre. Je dépendais du soutien du gouvernement et de l'organisation. Mais je suis une travailleuse, pas une victime. Je n'ai pas quitté mon pays pour chercher l'aide d'un autre pays ou d'une organisation. J'ai quitté mon pays pour gagner ma vie en tant que travailleuse et je veux être reconnue en tant que telle. J'ai dû attendre trois ans et finalement, en 2019, j'ai obtenu une décision finale et définitive concernant mon statut de victime de la traite.

Comme je voulais travailler, je n'ai pas révélé que je luttais toujours contre un trouble de stress post-traumatique (TSPT). Le juge a dit que puisque je n'en souffrais plus, je pouvais repartir dans mon pays d'origine, les Philippines, et qu'au cas où je ressentirais à nouveau des symptômes, les Philippines auraient des services médicaux à m'offrir. N'est-ce pas absurde ? Si je veux travailler comme travailleuse domestique et résider ici légalement, et qu'on me propose un visa travail domestique pour une période de deux ans, pourquoi devrais-je avouer que je souffre de problèmes de santé mentale ? Si je révélais que je souffrais de TSPT et de traumatismes, le gouvernement britannique me déclarerait inapte au travail en raison de problèmes de santé mentale. J'étais toujours incapable de travailler et je dépendais de tout le monde. Ils ne m'ont pas accordé cette autorisation discrétionnaire de rester dans le pays car ils ont dit que je ne souffrais plus de TSPT.

Finalement, le Royaume-Uni m'a accordé mon visa travail domestique pour une période de deux ans, en décembre 2019. L'ironie fut qu'en mars 2020, la pandémie a éclaté, le confinement s'est imposé et je n'ai pas pu accéder à mon visa. Je n'ai donc pas pu l'utiliser. Cependant, je me suis battue pour retrouver un emploi décent pendant la pandémie, même si mon visa avait expiré. J'ai dû donc entamer une nouvelle demande en invoquant les droits humains mais la procédure est toujours en cours.

Cette procédure m'a coûté 2 600 £. Je suis passée du statut de sans-papiers à celui de personne sans droit de travailler, puis à celui de personne sans un emploi correct malgré l'obtention d'un visa, et finalement, à celui de personne qui doit payer 2 600 £ pour demander un visa ainsi qu'une

surtaxe de santé. Il m'a été difficile de me remettre sur pied à cause d'un système bien imparfait.

Nous, travailleuses domestiques migrantes, sommes en quête de justice et de liberté. Bien que nous ayons déjà obtenu le droit de changer d'employeur en 2012, il est imparfait. Le droit de changer d'employeur dans les 6 mois suivant l'entrée sur le territoire nous rend plus vulnérables, car aucun employeur décent n'engagera une travailleuse domestique seulement pour 6 mois. Nous faisons toujours campagne pour rétablir le visa de travail domestique d'avant 2012. J'ai été beaucoup de choses dans ma vie : une victime d'un système d'esclavage moderne, une personne soumise au mécanisme national d'orientation, une survivante de la traite. Mais ce que je veux, c'est que les gouvernements et les employeurs reconnaissent les travailleuses domestiques comme des travailleuses, car c'est exactement ce que nous sommes. Et c'est ce que je suis : Je suis Mimi. Je suis travailleuse domestique.

“ Il m'a emmenée dans un bâtiment qui avait un panneau indiquant “logement du personnel” où j'ai été enfermée pendant quatre jours. J'ai été abusée et exploitée. Je n'avais pas de jours de repos ni de pauses.

CON- CLU- SION

La maltraitance se manifeste différemment selon le contexte de domination et de pouvoir dans lequel les femmes résident et travaillent. Comme le secteur du travail domestique manque à la fois de législation protectrice et de mise en œuvre de politiques, les travailleurs domestiques sont confrontés à de nombreuses luttes, notamment la violence et

le harcèlement.

Que fait la C190 ?

Comme dans l'histoire de Francia, elle définit la VBG comme une violence dirigée contre les travailleuses en raison de leur sexe ou de leur genre ou les affectant de manière disproportionnée pour les mêmes raisons.

Elle couvre tout le monde ! Y compris les travailleuses domestiques

et les travailleurs de l'économie informelle, quel que soit leur statut contractuel.

Elle comprend tous les espaces du monde du travail: en ligne, comme les messages liés au travail sur les réseaux sociaux et le téléphone, et hors ligne, comme le lieu où la travailleuse accomplit ses tâches, mais aussi où elle est payée, prend des pauses,

PROCHAINES étapes

mange, ou se repose, ainsi que dans un logement fourni par l'employeur en général.

Elle oblige les employeurs et les gouvernements à protéger les travailleuses contre la violence de tiers, comme la violence des membres de la famille d'un employeur (ex: entretien avec Akaffou) ou la violence d'une personne rencontrée au travail (ex: entretien avec Asmaou).

Avec C190, une travailleuse devrait avoir :

- le droit de démissionner avec indemnité
- réintégration
- une indemnisation appropriée des dommages
- une ordonnance du tribunal exigeant que certains comportements cessent immédiatement ou que les politiques ou pratiques soient modifiées.

01

PARTAGEZ CETTE BROCHURE

Partagez ce livret avec vos collègues. Aidez-nous à faire passer le message!

02

PARTAGEZ VOTRE HISTOIRE

Êtes-vous ou avez-vous soutenu une travailleuse domestique survivante de VBG ? Partagez votre histoire en utilisant notre [formulaire en ligne](#).

03

ATTEINDRE

Souhaitez-vous que votre histoire figure dans notre prochaine collection ? Contactez votre coordinatrice régionale et faites-le nous savoir !

04

LOBBY

Faites pression sur votre gouvernement pour qu'il ratifie la C190 !



International Domestic Workers Federation
info@idwfed.org

Formulaire de l'Observateur de la violence basée sur le genre (VBG)

Information administrative

Nom de la travailleuse domestique : _____

Nom de la région : _____

Est-ce qu'elle Préfère rester anonyme ? Oui Non

Rapporté par (Nom du syndicat) : _____

Démographie

Nationalité: _____

Âge: _____

Mettez un X sur ce qui s'applique :

Travailleuse migrante enregistrée/régulière	<input type="checkbox"/>	indigene	<input type="checkbox"/>	Vit avec l'employeur	<input type="checkbox"/>
Travailleuse migrante non enregistrée/irrégulière	<input type="checkbox"/>	Latinx	<input type="checkbox"/>	Vit en dehors de la maison de l'employeur	<input type="checkbox"/>
Noire/Africaine	<input type="checkbox"/>	VISA lié à l'employeur	<input type="checkbox"/>	Migrante rurale	<input type="checkbox"/>
D'origine Asiatique	<input type="checkbox"/>	Employeur d'une autre origine ethnique	<input type="checkbox"/>	Mère	<input type="checkbox"/>
Mère célibataire	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

L'histoire

Date:

Agresseur (entourez ce qui s'applique):

Employeur Ami de l'employeur Famille de l'employeur

Autre (veuillez préciser): _____

Details principaux de l'histoire :

Incluez des détails tels que: ce qui a déclenché la série d'abus, quels étaient les mécanismes d'adaptation de la travailleuse, a-t-elle eu accès à un soutien extérieur, quelles mesures ont été prises pour sa protection, les conséquences à court et à long terme des cas d'abus.

Si l'espace ci-dessous ne suffit pas, veuillez ajouter une pièce jointe séparée avec tous les détails nécessaires que la travailleuse souhaite divulguer.

Reportages dans les médias et les médias sociaux (journaux, sites Web d'actualités, médias sociaux, etc.): *Veuillez joindre des journaux au formulaire et envoyer tout lien à zeina.shaaban@idwfed.org.*

Est-ce le cas actuellement: *(Mettez un X sur ce qui s'applique)*

<input type="checkbox"/>	Est l'objet d'une enquête policière ou judiciaire
<input type="checkbox"/>	accusations abandonnées
<input type="checkbox"/>	Accusations jamais déposées
<input type="checkbox"/>	Accusations jamais déposées
<input type="checkbox"/>	L'agresseur a été puni

Votre syndicat a-t-il apporté son soutien dans cette affaire? Oui Non

Si oui, comment ?

Quelle est la demande que vous avez à propos de cette affaire?

RIEN QUE DE LA FORCE

8 MARS 2023

*Les travailleuses
domestiques s'or-
ganisent contre la
violence sexiste*

*Volume 1.0
4 entretiens
9 histoires en primera
persona*

TRAVAIL
ABUS
DOMESTIQUE